

Rapport de la

**DIXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO
POUR L'AFRIQUE**

Arusha, Tanzanie, 18-28 septembre 1978



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ÉTATS MEMBRES DE LA FAO APPARTENANT A LA RÉGION AFRIQUE
(au 28 septembre 1978)

Algérie	Guinée	Nigeria
Angola	Guinée-Bissau	Ouganda
Bénin	Haute-Volta	Rwanda
Botswana	Kenya	Sao Tomé-et-Principe
Burundi	Lesotho	Sénégal
Cameroun	Libéria	Seychelles
Cap-Vert	Madagascar	Sierra Leone
Comores	Malawi	Soudan
Congo	Mali	Souaziland
Côte-d'Ivoire	Mauritanie	Tanzanie
Empire centrafricain	Maurice	Tchad
Ethiopie	Maroc	Togo
Gabon	Mozambique	Tunisie
Gambie	Namibie	Zaïre
Ghana	Niger	Zambie

Date et lieu des Conférences régionales de la FAO pour l'Afrique

Première	—	Lagon, Nigéria, 3-12 novembre 1960
Deuxième	—	Tunis, Tunisie, 1-10 novembre 1962
Troisième	—	Addis-Abéba, Ethiopie, 3-15 septembre 1964
Quatrième	—	Abidjan, Côte-d'Ivoire, 9-19 novembre 1966
Cinquième	—	Kampala, Ouganda, 18-29 novembre 1968
Sixième	—	Alger, Algérie, 17 septembre-3 octobre 1970
Septième	—	Libreville, Gabon, 14-30 septembre 1972
Huitième	—	Rose Hill, Maurice, 1-17 août 1974
Neuvième	—	Freetown, Sierra Leone, 2-12 novembre 1976
Dixième	—	Arusha, Tanzanie, 18-22 septembre 1978

RAPPORT

de la

DIXIEME CONFERENCE REGIONALE POUR L'AFRIQUE

Arusha, Tanzanie

18-28 septembre 1978

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome 1978

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
RESUME DES RECOMMANDATIONS	p. v - vii
QUESTIONS PRELIMINAIRES	
Organisation de la Conférence	1 - 2
Cérémonie d'ouverture	3 - 6
Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur	7 - 8
Adoption de l'ordre du jour	9
RESUME DES DEBATS	
Déclaration du Directeur général de la FAO	10 - 18
Déclaration du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique	19 - 20
Déclaration du Représentant du Secrétaire général administratif de l'organisation de l'Unité africaine (OUA)	21 - 22
Déclaration du Représentant du Conseil mondial de l'alimentation	23 - 24
Résumé des experts nationaux	25 - 43
Déclaration finale du Directeur général	44 - 53
Mise en oeuvre des programmes prioritaires de la FAO dans la Région	54 - 56
Rapport sur les réunions des commissions et organismes régionaux durant l'exercice biennal	57 - 58
La réforme agraire et le développement rural en Afrique dans le contexte de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (<u>Résolution 1/78</u>)	59 - 73
La situation des ressources naturelles et de l'environnement au regard de l'alimentation et de l'agriculture	74 - 83
Coopération technique entre pays en développement, notamment en ce qui concerne les institutions nationales et régionales (<u>Résolution 2/78</u>) (<u>Résolution 3/78</u>)	84 - 93
Coopération et intégration au plan régional dans le domaine de l'agriculture: examen des réalisations et perspectives	94 - 102
Plan alimentaire régional pour l'Afrique (<u>Résolution 4/78</u>) (<u>Résolution 5/78</u>) (<u>Résolution 6/78</u>) (<u>Résolution 7/78</u>)	103 - 116
Représentation des régions en développement au Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI)	117

	<u>Paragraphes</u>
Examen et adoption du rapport	118
Date et lieu de la onzième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique	119 - 120
Clôture de la Conférence	121 - 125
RESOLUTIONS	
1/78 Réforme agraire et développement rural	73
2/78 Coopération technique entre pays en développement	93
3/78 Programme de coopération technique (PCT)	93
4/78 Plan alimentaire régional pour l'Afrique	116
5/78 Prévention des pertes alimentaires (PPA)	116
6/78 Lutte contre la trypanosomiase animale africaine	116
7/78 Les problèmes de sécheresse en Afrique et leurs incidences en matière d'autosuffisance alimentaire	116
ANNEXES	
A: Ordre du jour	
B: Liste des participants	
C: Liste des documents	
D: Réunion du Comité technique	

RESUME DES RECOMMANDATIONS

La réforme agraire et le développement rural dans le contexte de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural

A l'attention de la FAO

1. Poursuivre ses efforts pour aider les gouvernements de la région dans ces importantes activités (72).

A l'attention des gouvernements

1. Attribuer des ressources supplémentaires au développement des zones rurales et instituer un système d'établissement des prix qui encourage la production agricole et garantisse des revenus rémunérateurs aux producteurs (66).
2. Etayer fondamentalement les politiques générales de développement rural sur les ressources et l'autonomie nationales pour permettre de parvenir à un haut degré d'autosuffisance, notamment en matière de production alimentaire (67).
3. Promouvoir la formation et l'éducation des agriculteurs et mettre sur pied un service de vulgarisation capable d'aider tous les producteurs agricoles (68).
4. Donner la priorité à ces impératifs importants dans l'allocation de leurs ressources budgétaires (69).
5. La région Afrique présentant un certain nombre de caractéristiques communes, s'efforcer d'échanger leurs expériences (70).
6. Prendre les mesures voulues pour préserver l'environnement et lutter contre la désertification ainsi qu'exploiter les ressources hydriques pour accroître la production et alimenter les populations en eau potable (72).

La situation des ressources naturelles et de l'environnement au regard de l'alimentation et de l'agriculture

A l'attention de la FAO

1. Elaborer pour la région Afrique un rapport sur la situation des ressources naturelles au regard de l'alimentation et de l'agriculture, y compris les ressources minérales, afin de compléter le Plan alimentaire de la FAO pour l'Afrique et d'en faciliter l'exécution (78).

A l'attention des gouvernements

1. Mettre rapidement en route des mesures de lutte contre la dégradation et les pertes des ressources naturelles essentielles au maintien de la production alimentaire et agricole (76).
2. Demander aux institutions nationales ainsi qu'aux institutions sous-régionales, régionales et internationales existantes de prendre les mesures voulues pour améliorer les statistiques et dispenser la formation nécessaire en vue d'un aménagement rationnel des ressources propre à assurer une production soutenue (80).

3. Harmoniser convenablement leurs règlements et législations afin d'utiliser rationnellement leurs ressources (81).

4. Assurer la participation active de la population (82).

Coopération technique entre pays en développement,
notamment en ce qui concerne les institutions nationales et régionales

A l'attention de la FAO

1. Créer un centre régional de recherche sur les techniques adéquates pour amener à coopérer les pays voisins présentant des conditions analogues (87).

2. Aider à mobiliser les ressources nécessaires pour dispenser un appui effectif quant il y a lieu (91).

3. Elaborer des directives pratiques pour organiser au mieux la CTPED (92).

4. Prêter son concours à l'établissement d'un inventaire des domaines possibles de coopération entre pays selon les principes de ses systèmes CARIS et AGRIS (93).

Coopération et intégration au plan régional
dans le domaine de l'agriculture: examen des réalisations et perspectives

A l'attention des gouvernements

1. S'inspirer des échecs afin d'améliorer la coopération à l'avenir (95).

2. Commencer modestement, avec des perspectives d'avantages immédiats, cette façon de procéder offrant de meilleures chances de succès et permettant d'ouvrir la voie à un élargissement futur de la coopération et de l'intégration (97).

3. Restructurer la production agricole pour produire des biens nécessaires à la région (98).

Plan alimentaire régional pour l'Afrique

A l'attention de la FAO

1. Amplifier les activités du PCT (Programme de coopération technique), de manière à offrir le soutien nécessaire à l'élaboration et, le cas échéant, à l'exécution de programmes propres à favoriser l'autosuffisance alimentaire (108).

2. Etablir, en collaboration avec la CEA, un service de renseignements sur les cours de denrées vivrières répondant aux besoins de l'Afrique (110).

3. De concert avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et d'autres institutions internationales, examiner la possibilité de créer des centres sous-régionaux de technologie alimentaire qui seraient chargés de procéder à des enquêtes appropriées et de dresser les programmes de recherche voulus pour réduire les pertes alimentaires avant et après récolte, améliorer la valeur nutritive des aliments locaux et élaborer des techniques convenables pour la transformation et la conservation de ces aliments (111).

4. Accroître, tout comme les pays donateurs, l'aide accordée aux pays en développement au titre de la sécurité alimentaire (114).

5. Que le Directeur général de la FAO donne à ce document la plus grande diffusion possible (116).

A l'attention des gouvernements.

1. Prendre l'initiative ainsi que la responsabilité de la formulation des plans nationaux, y compris l'identification et la préparation des programmes et projets d'investissement dans le secteur de la production alimentaire (106).

2. Accorder la priorité absolue au développement du secteur traditionnel pour en faire le pivot de la production alimentaire (108).

3. Restructurer les budgets annuels nationaux sur la base du Système de planification - programmation - budget (PPBS), en vue de les convertir en un instrument efficace pour la mise en oeuvre des plans et la surveillance des résultats en matière de production alimentaire (109).

4. Accroître, dans les budgets nationaux, les ressources financières et autres allouées à ce secteur (112).

QUESTIONS PRELIMINAIRES

Organisation de la Conférence

1. La dixième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique s'est tenue au Centre international de Conférence d'Arusha (Tanzanie), du 18 au 29 septembre 1978. La session plénière de la Conférence a été précédée, du 18 au 22 septembre 1978, par la réunion du Comité technique.

2. Ont participé à la Conférence les délégués de 42 Etats Membres de la Région; les observateurs d'Etats Membres extérieurs à la Région; les observateurs permanents du Saint-Siège; les représentants des Nations Unies et des institutions spécialisées; les observateurs d'organisations intergouvernementales et les représentants de mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). La liste complète des participants figure à l'Annexe B; l'Annexe C contient une liste complète des documents de la Conférence.

Cérémonie d'ouverture

3. Dans sa brève allocution d'ouverture, le Directeur général de la FAO, M. Edouard Saouma, a rendu hommage au gouvernement de la République-Unie de Tanzanie pour sa chaleureuse hospitalité et pour les dispositions prises en vue de la Conférence. Il a ensuite invité Ndugu Edward M. Sokoine, MP, Premier Ministre de la République-Unie de Tanzanie, à prendre la parole devant la dixième Conférence régionale pour l'Afrique. Dans son allocution, le premier Ministre Ndugu Edward Sokoine a souhaité la bienvenue aux délégués, au nom de la Tanzanie et en celui de la ville d'Arusha en particulier. Il a déclaré que l'économie tanzanienne repose essentiellement sur l'agriculture, activité dont la majeure partie de la population tire ses ressources. Les débats de la Conférence sur la réforme agraire, la coopération technique, la coopération et l'intégration régionales, et le Plan alimentaire régional, a-t-il fait observer, revêtent une importance capitale eu égard aux politiques de développement.

4. Ndugu Sokoine a déploré que le développement agricole soit si lent, bien qu'il soit désormais admis que ce facteur est la pierre de touche d'une autodépendance et d'une prospérité accrues. Cette lenteur, a-t-il ajouté, est attribuable à l'utilisation d'instruments primitifs, à l'impossibilité de recourir à la traction animale et mécanique pour libérer les paysans des travaux agricoles pénibles, et au fait que les ressources en eau sont mal utilisées. Comme on dispose à l'heure actuelle de connaissances très approfondies sur la modernisation de l'agriculture, l'Afrique doit à sa paysannerie de réévaluer ses politiques et stratégies et de fixer des objectifs en vue de moderniser les zones rurales au moyen des pratiques culturelles les plus récentes.

5. Se référant au point de l'ordre du jour traitant du Plan alimentaire régional pour l'Afrique, Ndugu Sokoine a noté avec satisfaction que le document de base indique les principales actions propres à aboutir à l'autosuffisance alimentaire dans la Région. Il a rappelé à la Conférence la terrible famine dont souffre le continent depuis cinq ans. Il a fait observer qu'en s'y employant résolument, l'Afrique pourrait encore résoudre son problème alimentaire et il a demandé à la Conférence d'examiner la question de l'établissement de réserves alimentaires au niveau national et si possible régional, en complément des autres efforts déployés pour augmenter la productivité et les niveaux nutritionnels. Il a en outre fait appel aux délégués pour qu'ils envisagent d'axer leurs activités de promotion des ressources humaines et leurs politiques financières sur la modernisation de la production agricole et alimentaire.

6. Pour conclure, Ndugu Sokoine a appelé l'attention de la Conférence sur les milliers d'Africains qui vivent dans un monde de dénuement, caractérisé par la faim, la malnutrition et le désespoir. C'est vers eux en priorité que doivent tendre les efforts de la Conférence. Il a souhaité que la Conférence, les nations développées et les organisations internationales s'emploient plus activement à libérer cette partie de la population du

fléau de la famine. Il s'est félicité de l'aide alimentaire accordée, mais a exprimé l'espoir de voir les pays développés entreprendre des politiques délibérées de transfert de la technologie agricole et de formation, en vue d'une solution définitive du problème alimentaire.

Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur

7. A sa première séance de travail, la Conférence a élu par acclamation Président de la session plénière Ndugu John Malecela, MP, Ministre de l'agriculture de la République unie de Tanzanie. En acceptant la présidence, Ndugu Malecela a remercié les délégués de lui avoir confié la conduite des travaux. En attirant l'attention de la Conférence sur la précarité de la situation alimentaire du monde en développement, Ndugu Malecela a souligné la course effrénée entre la croissance démographique et l'aptitude à nourrir le surcroît de population. La survie des peuples d'Afrique est constamment compromise par le spectre de la famine. Il est assez paradoxal de constater, a-t-il déclaré, que les populations rurales, qui produisent les denrées alimentaires, sont en général les premières à pâtir en cas de disette. Aussi en a-t-il de nouveau appelé aux délégués pour qu'ils s'attaquent résolument aux problèmes alimentaires par diverses actions, y compris les dispositifs de coopération.

8. La Conférence a ensuite élu respectivement premier, deuxième et troisième Vice-Présidents M. Koffi Attobra, Ministre des eaux et forêts (Côte-d'Ivoire), M. Jereh Daffeh, Ministre de l'agriculture (Gambie) et M. T.K. Gorufoun, Ministre du développement rural (Togo), et Rapporteur M. Horatio Mends, Représentant permanent du Ghana auprès de la FAO (Ghana).

Adoption de l'ordre du jour

9. La Conférence a examiné et adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoire. L'ordre du jour adopté figure à l'Annexe A.

RESUME DES DEBATS

Déclaration du Directeur général de la FAO

10. Dans son discours d'ouverture, M. Edouard Saouma, Directeur général de la FAO, a rendu particulièrement hommage à Son Excellence M. Julius Nyerere, Président de la Tanzanie, pour sa célèbre déclaration d'Arusha qui, il y a onze ans, a ouvert la voie au socialisme africain et à l'autodépendance tanzanienne. Il a loué les efforts du Président pour libérer l'Afrique australe et l'a remercié de son soutien à la FAO. Le Directeur général a aussi rendu hommage à Ndugu John Malecela, Ministre tanzanien de l'agriculture pour les efforts qu'il a déployés afin de mobiliser l'assistance internationale dans le combat contre l'attaque dévastatrice du criquet pèlerin en Afrique de l'Est.

11. M. Saouma a souhaité avec plaisir la bienvenue aux représentants de l'Angola, des Comores, de Djibouti, du Mozambique, de la Namibie, de Sao Tomé-et-Principe et des Seychelles qui, pour la première fois, assistaient à la Conférence. Il a fait remarquer aux délégués que la FAO était la première institution spécialisée des Nations Unies à admettre la Namibie en qualité de membre à part entière, et que ceci témoigne de l'engagement de cette Organisation à l'égard de la décolonisation en Afrique australe. Le Directeur général a également souhaité la bienvenue aux représentants de mouvements de libération reconnus par l'OUA.

12. Le Directeur général a fait savoir aux délégués qu'il vient de nommer au rang de Sous-Directeur général MM. Samba Cor Sar du Sénégal et Almany Sylla du Mali. L'un et l'autre ont fait de brillantes carrières au sein de leurs gouvernements respectifs et dans le système des Nations Unies. M. Sylla est également Secrétaire général des organes directeurs de l'Organisation et M. Sar son Représentant régional en Afrique.

13. Le Directeur général a fait remarquer aux délégués que ce continent est encore en retard sur d'autres régions en développement pour ce qui est de la production et de l'approvisionnement alimentaires. La production alimentaire, a-t-il déclaré, ne s'accroît pas aussi vite que la population et elle est loin d'aller de pair avec l'augmentation accélérée de la demande. A l'exception de la viande et du sucre, la capacité de la Région a baissé pour tous les grands produits, notamment les céréales. Les déficits ont été couverts par des importations.

14. Le Directeur général a signalé que l'Afrique fait l'objet de la plus grande attention dans tous les programmes de la FAO, comme en atteste la part élevée qui lui revient dans la programme de coopération technique, le nouveau programme de prévention des pertes de produits alimentaires, le programme d'assistance à la sécurité alimentaire, l'aide d'urgence, par l'intermédiaire du Bureau des opérations spéciales de secours, et le programme international d'approvisionnement en engrais. Il a également informé les délégués de l'intensification des activités d'investissement de la FAO en Afrique avec la coopération de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, du Fonds international de développement agricole et de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique. A ce jour, quelque 800 projets d'une valeur totale de 450 millions de dollars sont exécutés avec l'aide d'environ 850 conseillers de la FAO qui travaillent en étroite coopération avec les experts nationaux.

15. Le Directeur général a appelé l'attention des délégués sur l'énorme potentiel en ressources humaines et naturelles de la Région. C'est néanmoins aux gouvernements africains qu'il appartient de concevoir des politiques et programmes propres à accroître la production alimentaire et agricole. Les problèmes se plaçant dans des conjonctures différentes, il faut, pour les résoudre, des politiques et programmes différents. Tout en reconnaissant que l'on fait appel à des stratégies novatrices, le Directeur général a fait observer que certains problèmes demandent une étroite collaboration entre gouvernements africains, organisations internationales et aide extérieure pour y faire face, en particulier pour combattre les trois fléaux que sont la sécheresse, le criquet pèlerin et la trypanosomiase.

16. Selon M. Saouma, les vagues périodiques de sécheresse exigent un développement agricole à long terme qui y sont sujettes, et en particulier au Sahel. La menace du criquet pèlerin a resurgi, mais la FAO et l'Organisation est-africaine de lutte contre ce fléau s'occupent de mobiliser des ressources pour en contenir les ravages. Vingt et un pays africains, représentant une superficie totale d'une dizaine de millions de kilomètres carrés, sont encore menacés par la mouche tsé-tsé. Le Directeur général est néanmoins heureux d'annoncer qu'un programme de lutte contre la trypanosomiase vient d'être entrepris, mais il tient à faire remarquer que ce programme exigera de substantiels investissements.

17. Le Directeur général a évoqué le Plan alimentaire régional pour l'Afrique, dont l'analyse fournit une base permettant aux pays africains de s'attaquer aux problèmes, compte tenu du potentiel de coopération qui existe dans la Région. L'Afrique, a-t-il ajouté, doit continuer de jouer un rôle de premier plan dans les instances internationales. Pour sa part, la FAO est prête à donner son soutien, comme en témoigne sa participation aux diverses négociations internationales.

18. Avant de conclure, le Directeur général a brièvement mis au courant les délégués des progrès accomplis dans la préparation de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, ainsi que dans l'exécution des programmes de la FAO en Afrique australie, notamment contre l'apartheid qu'il a qualifié de gaspillage tragique des ressources humaines.

Déclaration du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique

19. Dans son discours, M. Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, a rendu hommage à la conduite éclairée de M. Edouard Saouma, Directeur général de la FAO, avec lequel il partage des objectifs communs. Il a évoqué le défi que doit relever l'Afrique dans le domaine de la production alimentaire et agricole. M. Adeleji a fait observer ensuite que le secteur agricole, au lieu d'être le fer de lance de la croissance économique, a en fait retardé le développement, que la situation ne pourrait être améliorée qu'au prix d'une profonde restructuration du secteur agricole, propre à assurer une croissance soutenue menant à l'autodépendance. Cette transformation devrait exploiter les liaisons potentielles de développement - en aval et en amont, ainsi que les liaisons latérales. Or, l'exploitation de ces liaisons serait impossible avec l'actuelle structure dualiste de la production agricole, fortement axée sur les exportations pour satisfaire les besoins des pays développés.

20. Evoquant la déclaration sur le Nouvel ordre économique international, M. Adeleji a fait observer que l'Afrique adopterait son propre ordre économique, moyennant une coopération régionale, technique et économique renforcée. A cette fin, la CEA, par l'intermédiaire de ses centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOCS) et avec l'appui des institutions des Nations Unies, en particulier la FAO, a entrepris un certain nombre de projets agricoles conjoints portant sur la lutte contre les maladies, la mise en valeur des bassins fluviaux, le développement rural intégré, etc. En conclusion, M. Adedeji a demandé aux délégués d'éviter toute rhétorique.

Déclaration du Représentant du Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA)

21. Dans son allocution, Monsieur l'Ambassadeur Noureddine Djoudi a rendu hommage à la Tanzanie pour sa politique d'Ujamaa visant à renverser les structures agraires anachroniques. Il a évoqué la situation critique de l'alimentation en Afrique et s'est félicité du Plan alimentaire régional élaboré par la FAO, suite à la Déclaration de Freetown. N. Djoudi a déclaré que l'OUA a déjà apporté une contribution au règlement de différents problèmes intéressant notamment la lutte contre les effets de la sécheresse et des autres calamités naturelles. Cette action pourrait améliorer la production alimentaire et agricole de la Région. Il a lancé un appel pour la stabilisation des prix des facteurs de production, notamment des engrains.

22. S'agissant de la coopération et du commerce régionaux, M. Djoudi a mis les délégués en garde contre les multinationales qui, au moyen de diverses pratiques, détournent à leur profit le potentiel commercial de la Région. Ce problème pourrait être résolu par la création d'un dispositif panafricain de renseignements sur les produits. Il a recommandé que la FAO se charge, en étroite collaboration avec l'OUA et la CEA, d'instaurer un tel dispositif. Il a fait observer, en outre, que les carences de l'infrastructure étaient autant de freins à la coopération régionale. Il s'est félicité enfin de la construction de la route de l'Unité, qui devrait encourager la réalisation de la route transafricaine et favoriser ainsi les échanges régionaux.

Déclaration du Représentant du Conseil mondial de l'alimentation

23. M. Mustapha Faris, Vice-Président du Conseil mondial de l'alimentation a, dans sa brève allocution, récapitulé les principaux éléments de la Déclaration de Mexico. Il a souligné la nécessité d'une action concertée en vue d'éliminer définitivement la faim et la malnutrition. En outre, il a mis les délégués en garde contre la détérioration de la situation alimentaire en Afrique, dans le contexte de la sécheresse et de la croissance démographique.

24. M. Faris prévoit un avenir difficile, surtout dans les domaines de l'accroissement de la production vivrière et de la sécurité alimentaire. Il a souligné qu'à moins de redoubler d'efforts, à l'échelon international et national, il sera impossible d'atteindre les objectifs formulés dans les résolutions de la Conférence mondiale de l'alimentation. S'agissant

des plans alimentaires, il a mis en relief la nécessité d'élaborer des programmes alimentaires nationaux et de les intégrer à des plans alimentaires régionaux. Le Conseil mondial de l'alimentation, a-t-il déclaré, est prêt à mobiliser la volonté politique nécessaire et à collaborer avec d'autres organisations, comme la FAO. En conclusion, il a mis la Conférence en garde contre la course aux armements aux dépens de l'alimentation.

Résumé des exposés nationaux

25. Les exposés nationaux ont essentiellement porté sur le thème de la Conférence. Toutefois, les délégués ont passé en revue les dispositions prises pour améliorer la production alimentaire et agricole de leurs pays respectifs. Quelques délégations ont attiré l'attention sur les programmes mis en oeuvre pour organiser la population agricole en équipes, coopératives et brigades de production, afin de faciliter l'édification de l'infrastructure sociale de base et la fourniture de crédit agricole, de facteurs de production et de services de commercialisation.

26. Les délégués ont loué les initiatives du Directeur général, surtout en ce qui concerne la lutte contre la trypanosomiase; la protection des plantes et la réduction des pertes après récolte; les programmes d'approvisionnement en engrains et en semences; le Programme de coopération technique (PCT); et les investissements. De nombreux délégués ont exprimé le souhait de voir élargir la portée de ces programmes, surtout le PCT et les investissements. En outre, l'élargissement du programme de lutte contre la trypanosomiase devrait permettre d'inclure d'autres maladies animales et la mise au point de races trypanotolérantes. Le délégué de l'Ouganda a suggéré la création d'un centre de technologie alimentaire pour la sous-région de l'Afrique de l'Est et a fait savoir que son gouvernement serait le cas échéant disposé à accueillir un tel centre.

27. Les délégués se sont en outre félicités des mesures prises par le Directeur général comme suite à une demande visant à nommer des ressortissants de pays africains à des postes de responsabilité au sein de l'Organisation. A cet égard, il a toutefois été demandé au Directeur général de tenir compte à l'avenir de la diversité des intérêts dans la Région. Un délégué a déclaré que, vu l'importance des problèmes nutritionnels, il fallait pourvoir le poste de chef de la Division de la nutrition.

28. Evaluant la situation alimentaire dans la Région, de nombreux délégués ont jugé anachronique et intolérable que l'Afrique, avec ses vastes ressources en terres, soit encore en proie à la malnutrition et aux famines périodiques. Cet état de choses tient en partie à ce que la structure de la production alimentaire et agricole a été conçue, pendant l'ère coloniale, pour servir les visées commerciales des pays développés. La structure du commerce africain se ressent encore de cette situation. Les délégués ont ensuite exhorté les gouvernements à remanier les structures de leur production et de leur commerce. On a fait remarquer qu'il est paradoxal de s'en tenir à des tarifs restrictifs qui ne peuvent qu'entraver la coopération régionale dans le domaine commercial, au moment où elle s'impose le plus. On a en particulier cité à cet égard la nécessité d'échanger des informations techniques. L'aide de la FAO a été sollicitée pour créer dans la Région un service de renseignements sur les produits. Plusieurs délégués ont fait observer que les lacunes du réseau routier sont une entrave à l'intégration horizontale et ils ont instamment demandé aux organisations compétentes d'activer la réalisation du projet de Route Transafricaine.

29. Les délégués ont exprimé leur préoccupation au sujet de la sécheresse - surtout au Sahel - avec toutes les conséquences nuisibles qu'elle entraîne pour l'écosystème fragile de cette Région et la vie du cheptel. Quelques délégués ont noté avec préoccupation que, dès l'instant où une catastrophe s'abat sur la Région, les gouvernements des pays touchés doivent recourir en premier à l'aide des nations développées, comme s'il n'existe pas d'institutions intergouvernementales régionales en Afrique chargées, en cas de besoin, de promouvoir l'entraide.

30. Pour pallier les effets de la sécheresse, il est nécessaire d'investir substantiellement dans le boisement, la mise en valeur des terres et des eaux, la lutte contre la maladie, etc. Tout en reconnaissant à sa juste valeur l'aide qu'apporte à cet égard la communauté internationale, un appel a été lancé pour que soit fourni un soutien accru. Les délégués ont loué la FAO pour la part qu'elle joue dans la mobilisation de cet appui international et lui ont instamment demandé de poursuivre ses efforts dans ce sens.

31. De nombreux délégués en ont appelé aux pays donateurs pour qu'ils complètent l'aide alimentaire en fournissant des inputs agricoles et en transférant leur technologie dans le cadre d'une stratégie à long terme destinée à combattre la sécheresse et autres aléas climatiques, et à parvenir à une croissance soutenue de la production alimentaire et agricole.

32. Plusieurs délégués ont évoqué la nécessité d'exploiter rationnellement les ressources naturelles. A cette fin, il faut en planifier soigneusement l'utilisation, mais, comme l'ont fait remarquer certains délégués, l'exploitation de ces ressources et l'accroissement de la production agricole se heurtent au manque de personnel compétent pour élaborer et exécuter les programmes nationaux de développement. Plusieurs délégués ont demandé d'intensifier ou d'élargir la formation dans diverses disciplines techniques.

33. Tout en notant avec satisfaction le travail accompli pour établir un document sur le Plan alimentaire régional pour l'Afrique, les délégués ont estimé que les questions soulevées dans ledit document revêtent un caractère purement indicatif et que ce dernier ne constitue pas vraiment un plan, mais fournit un cadre à la formulation de plans nationaux. Quelques délégués ont confirmé que la Déclaration de Freetown n'assigne aucun mandat précis pour le Plan alimentaire régional. De l'avis de certaines délégations, le document aurait dû faire une plus large place aux questions touchant à l'établissement de réserves alimentaires nationales et sous-régionales. Il a été demandé à la FAO de donner suite aux efforts déjà déployés, en particulier pour surveiller l'évolution de la situation de la production et de l'offre alimentaires en Afrique, ainsi que le commerce des produits.

34. Un délégué a aussi instamment invité la Conférence à s'abstenir de toute rhétorique pour se consacrer plutôt, dans un monde où des millions d'êtres humains ne mangent pas à leur faim, à trouver des solutions pratiques aux problèmes. Les délégués ont néanmoins reconnu que c'est aux gouvernements qu'incombe le soin de concevoir des politiques et stratégies propres à accroître la production alimentaire et agricole. Ils se sont déclarés très favorables à la CMRADR et ont instamment invité les gouvernements à prendre les mesures nécessaires en vue d'y participer activement.

35. Un délégué a fait observer que la responsabilité de la réforme agraire en Afrique a été usurpée par l'élite, soit une classe sociale qui n'a rien à voir avec l'agriculture, tandis que le paysan se voit refuser à l'égalité des chances et d'accès aux ressources. Après avoir formulé des voeux pour le succès de la prochaine Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, un délégué a émis l'opinion que la réforme agraire relève directement et exclusivement des gouvernements, qui sont les mieux placés pour juger du contexte socio-culturel de leurs sociétés.

36. Des délégués ont aussi évoqué le problème de l'urbanisation dans leur pays, phénomène qui ne peut qu'aboutir au chômage dans les villes, à la montée en flèche des prix alimentaires dans les agglomérations et à des pressions inflationnistes sur l'économie. Il se pourrait bien également que l'abandon des zones rurales sur la main-d'œuvre consécutif à la migration se solde par une baisse de la production alimentaire. Le seul moyen d'endiguer cet exode, surtout celui des jeunes, consiste à doter les campagnes de l'infrastructure sociale et économique indispensable pour en faire des lieux d'habitation attrayants.

37. Soulignant l'importance du développement rural, les délégués sont en général convenus de la nécessité de créer un centre de développement rural intégré s'inspirant du modèle asiatique. Le délégué de la Tanzanie a fait savoir que son gouvernement était disposé à accueillir ce centre, offre que la Conférence a acceptée par acclamation en reconnaissance de l'œuvre de pionnier accomplie par ce pays pour amener la transformation du secteur rural.

38. Les délégués ont également reconnu le rôle que jouent les femmes dans le développement rural. Les gouvernements ont, à cet égard, été invités à tout mettre en oeuvre pour améliorer la productivité des femmes.

39. Il a aussi été fait allusion à la prise en charge, par le Bureau régional de la FAO, d'activités d'évaluation, en ce qui concerne les programmes touchant la mise en valeur des terres et des eaux, le développement des forêts et des pêches, le développement rural intégré, etc.

40. M. Moïse Mensah, Représentant du Fonds international de développement agricole (FIDA), a, dans une brève déclaration, informé les délégués de la création, du but, des ressources et des critères de fonctionnement de ce Fonds. Il a précisé que ce dernier a surtout pour objet de mobiliser un surcroît de moyens financiers pour octroyer, à des conditions de faveur, des prêts visant à financer des projets permettant d'accroître la production vivrière, notamment dans les zones déficitaires. Ce Fonds vise aussi, a-t-il ajouté, à satisfaire à la nécessité impérieuse d'aider les couches les plus pauvres de la population. M. Mensah a ensuite informé la Conférence que deux prêts ont déjà été accordés, l'un à la Tanzanie et l'autre au Sri Lanka.

41. M. Mensah a fait savoir aux délégués que le Fonds suivrait avec intérêt les délibérations de la Conférence, et en particulier ses débats sur la réforme agraire, la coopération technique entre pays en développement et le Plan alimentaire régional pour l'Afrique. En réponse à certaines des questions soulevées, il a avisé les délégués que le Fonds contribuerait à la conception et à la formulation de projets agricoles. M. Mensah a plus particulièrement évoqué à cet égard le soutien institutionnel qu'apporterait le Fonds, par exemple pour renforcer les unités de planification au sein des ministères de l'agriculture aux fins d'identification et de préparation des projets.

42. M. Cuomo, Le Représentant du Programme alimentaire mondial (PAM) a, dans sa brève déclaration, informé la Conférence que le PAM donnait son appui à des projets de développement dans tous les pays d'Afrique. Au cours des 16 dernières années, les ressources annuelles du Programme sont passées de 30 millions de dollars E.-U. seulement à 30 millions de dollars. Mais les demandes d'assistance dépassent de beaucoup les ressources du Programme, si bien qu'il a fallu établir des priorités, en faveur surtout des groupes vulnérables et des projets tendant à accroître la production agricole. M. Cuomo a déclaré que les projets "dans la filière" représentent, selon les estimations, 600 millions de dollars et que le Programme s'est fixé un objectif de 950 millions de dollars, dont une bonne partie a déjà fait l'objet de promesses de contributions.

43. Comme les pays les moins avancés sont pour la plupart en Afrique, M. Cuomo a fait observer que l'aide du PAM à ce continent est proportionnellement élevée. Quatre-vingt-dix pour cent des secours acheminés par le PAM sont consacrés à des projets de conservation des sols, à des programmes d'alimentation destinés aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, à des programmes d'alimentation scolaire, à l'installation de réfugiés et au développement laitier. Il a en outre informé la Conférence que le Programme accorde son appui à des projets d'infrastructure de base, intéressant notamment l'irrigation et la bonification des terres. Le Programme, a-t-il fait remarquer, participe aussi à la constitution de réserves alimentaires ainsi qu'à la prévention des pertes de produits, surtout ceux du PAM. Il a, pour conclure, déclaré que le Programme apporte une importante contribution aux activités de développement dans le Sahel et dans d'autres régions sujettes à des calamités naturelles.

Déclaration finale du Directeur général

44. Le Directeur général a formulé des observations à propos des diverses questions soulevées pendant les exposés nationaux. Se référant aux remarques favorables émises au sujet du PCT, il a déclaré que priorité revient aux pays les moins avancés et il s'est félicité de la recommandation de la Conférence visant à ce que ce programme soit élargi.

45. Pour ce qui est de la réduction des pertes alimentaires après récolte, le Directeur général a fait savoir que sur les 20 millions de dollars E.-U. que l'on s'était fixé comme objectif, il n'a pu obtenir que 13 millions. Mais il ne désespère pas, avec l'appui de la Conférence, d'atteindre cet objectif.

46. Le Directeur général a pleinement approuvé l'importance que l'on attache à la coopération technique entre pays en développement, surtout dans le domaine de la recherche et de la formation au niveau supérieur. Il a déploré que le PCT ne puisse financer des activités de cette nature et il s'est offert, dans les limites des ressources disponibles, à aider à la création d'un centre de développement rural intégré. Sa tâche, a-t-il ajouté, serait facilitée si l'on trouvait un pays disposé à accueillir ce centre. Le Directeur général a également pris note avec satisfaction de l'intérêt manifesté à l'égard de la prochaine Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR).

47. En ce qui concerne le criquet pèlerin, le Directeur général est convenu avec les délégués que ce fléau demeure une menace grave. En réponse à l'appel de l'OLCP-EA, des fonds sont mis à la disposition des opérations anti-acridiennes, tandis que la FAO mobilise constamment des ressources pour stopper la propagation du criquet pèlerin.

48. Le Directeur général s'est déclaré satisfait de la résolution concernant la lutte contre la trypanosomiase animale africaine. La FAO a déjà pris des mesures pour renforcer ce programme, en lui allouant davantage de crédits budgétaires et en lui affectant du personnel technique. Le Directeur général s'associe également à la recommandation visant à ce que soient mises au point des races trypano-tolérantes. Il a conseillé aux gouvernements de se charger de planifier l'utilisation des terres assainies, et il a pressé les pays aux prises avec ce problème de créer des organismes nationaux de coordination.

49. En réponse à une allusion au problème de la sécheresse dans les pays du Sahel, le Directeur général a informé les délégués des dispositions prises pour aider les régions sinistrées, dont la mobilisation de fonds, l'approvisionnement en engrais, en pesticides et en vaccins, ainsi que la fourniture d'une aide alimentaire, etc. Des projets représentant une valeur d'environ 3 milliards de dollars E.-U ont été préparés pour les cinq prochaines années.

50. Le Directeur général a reconnu que la Déclaration de Freetown ne donne ni directives ni mandat bien définis en ce qui concerne le Plan alimentaire régional pour l'Afrique. Il a rappelé qu'il s'agit maintenant de préparer des plans nationaux, et il a fait remarquer à la Conférence que c'est aux Etats Membres qu'il appartient de dresser ces plans. La FAO est disposée, sur demande et dans les limites de ses ressources, à aider à l'établissement de plans alimentaires nationaux, puis, ultérieurement à celui de programmes qui se prêtent à une coopération régionale ou sous-régionale.

51. S'agissant de l'instauration d'un service de renseignements sur les prix des produits alimentaires en Afrique pour favoriser les échanges intrarégionaux, le Directeur général a fait observer qu'un tel service doit nécessairement s'étayer sur les données statistiques que les Etats Membres sont en mesure de fournir. A cette fin, il faut avant tout renforcer les services nationaux de statistique sur les produits alimentaires et agricoles. Toutefois, la FAO examinera soigneusement la possibilité de créer ce service.

52. Le Directeur général a de nouveau souligné que l'investissement dans le secteur agricole reste au premier rang des priorités de la FAO. Le Centre d'investissement de l'Organisation a été considérablement étoffé et il continue de mobiliser des moyens financiers en appui des investissements dans l'agriculture.

53. Pour ce qui est de la représentation africaine, le Directeur général a réitéré ce qu'il avait déjà dit, à savoir que des Africains occupent déjà plusieurs postes de responsabilité. En outre, il a récemment promu et nommé plusieurs fonctionnaires africains.

Mise en oeuvre des programmes prioritaires de la FAO dans la Région

54. M. Mudavadi, Représentant régional adjoint de la FAO pour l'Afrique a présenté le document ARC/78/6 sur la mise en oeuvre des programmes prioritaires de l'Organisation dans la Région. La période à l'étude a été pour la Région un moment difficile sur le plan des ressources émanant des organismes d'assistance bilatérale et multilatérale ainsi que sur celui de l'exécution de programmes reconnus comme hautement prioritaires. Les ennemis des cultures, les maladies animales, la sécheresse prolongée et d'autres catastrophes naturelles ont affecté un certain nombre de pays, ce qui a entraîné un remaniement des priorités et l'utilisation de ressources affectées à des activités au titre du programme ordinaire.

55. Malgré ces difficultés, l'Afrique a toujours eu, par rapport aux autres régions et aussi bien quantitativement que qualitativement, la plus grande part dans les projets approuvés par la FAO. Le Bureau régional a été considérablement renforcé en pourvoyant des postes existants et en créant de nouveaux, pour couvrir diverses disciplines dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et satisfaire plus aisément aux demandes d'assistance présentées par les gouvernements.

56. Le caractère dynamique et l'utilité du Programme de coopération technique dont l'existence ne remonte qu'à deux ans, mais qui déjà a puissamment contribué à faciliter et à promouvoir des programmes de terrain dans la Région, ont été évoqués, ainsi que la résolution visant à intensifier ce Programme, adoptée à l'unanimité. Les activités menées ces dernières années dans le cadre du Programme international d'approvisionnement en engrains, du Bureau des opérations spéciales de secours, du Plan d'aide à la sécurité alimentaire, du Programme de prévention des pertes alimentaires et de la Campagne mondiale contre la faim/Action pour le développement marquent une orientation positive dans le Programme extérieur de la FAO. Ces programmes méritent qu'on les appuie sans réserve.

Rapport sur les réunions des commissions et organismes régionaux tenues durant l'exercice biennal

57. M. Mudavadi a fait un bref exposé sur les réunions des commissions et organismes régionaux tenues durant l'exercice biennal. Il existe quatre commissions régionales s'occupant de promouvoir les pêches, les forêts, l'alimentation et la nutrition et les statistiques agricoles. En outre, deux sous-comités s'occupent de la corrélation des sols, l'un en Afrique orientale et australie, l'autre en Afrique occidentale et centrale. Tous ces organismes se sont réunis durant l'exercice biennal, sauf la Commission régionale mixte FAO/OMS/OUA de l'alimentation et de la nutrition.

58. La Commission des pêches se compose de quatre organes statutaires: le Conseil des pêches pour la Méditerranée (CGPM), le Conseil des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE), le Comité des pêches continentales pour l'Afrique (CPCA) et la Commission des pêches pour l'océan Indien (CPOI): les recommandations formulées durant ces réunions figurant dans le document ARC/78/7. L'attention de la Conférence a été attirée sur une demande de la Commission des statistiques agricoles tendant à ce que la Conférence adopte une résolution invitant le FIDA à consacrer des crédits à l'amélioration des statistiques agricoles dans la région, de manière qu'on puisse disposer de données fiables et d'actualité pour la planification, l'évaluation et la mise en oeuvre du développement agricole. La Conférence a pris note de l'exposé.

La réforme agraire et le développement rural en Afrique dans le contexte de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural

59. Avant d'examiner le document ARC/78/2, la Conférence a été informée de l'état des préparatifs en vue de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) qui doit se tenir en juillet 1979. Un résumé a été fait des conditions mondiales qui ont amené la FAO à organiser la CMRADR conformément à la résolution 13/77 de la dix-neuvième Conférence de la FAO, et quelques détails ont été donnés de la situation en Afrique.

60. Deux points importants ont été signalés à la Conférence à propos de l'orientation de la CMRADR, à savoir: premièrement, que la réforme agraire y sera examinée dans son contexte le plus large, couvrant tant la réforme du régime foncier que la transformation des conditions économiques, sociales et culturelles dans les campagnes, surtout en ce qui concerne les paysans; et deuxièmement, que le but de cette conférence mondiale n'est pas de "promouvoir" des modèles ou des stratégies de développement rural, le soin d'élaborer ces stratégies revenant aux pays eux-mêmes compte tenu de leurs conditions sociales, économiques et écolologiques.

61. La CMRADR se concentrerait sur les problèmes fondamentaux du développement, notamment les modifications jugées nécessaires dans les structures agraires pour soutenir les efforts des populations rurales.

62. La question de la réforme agraire serait considérée dans son contexte le plus large pour ce qui est des réformes institutionnelles et structurelles qu'il faudrait apporter aux systèmes sociaux, économiques et culturelles. La Conférence a pris note de l'indication fournie par l'observateur de l'OUA, selon laquelle le Conseil des ministres de son organisation serait invité à étudier la possibilité de patronner un colloque sur la réforme agraire et le développement rural en préparation de la CMRADR.

63. Les délégués se sont félicités de ce que le document de base donne une vue à jour et complète de la situation dans les zones rurales d'Afrique et fait état des contraintes auxquelles se heurtent les gouvernements pour formuler et mettre en oeuvre leurs programmes de réforme agraire et de développement rural. Le document analyse également certaines des mesures prises par les gouvernements de la région pour promouvoir le développement rural et relève quelques-uns des grands problèmes auxquels la Conférence devrait prêter attention, dont en particulier: les changements à apporter aux politiques des prix, la fourniture des facteurs de production indispensables, la nécessité de procéder à des réformes agraires efficaces en tenant compte des aspects connexes de la productivité et celle de donner aux couches pauvres de la population rurale un accès équitable aux terres fertiles. La mise sur pied et l'amélioration de l'infrastructure, l'octroi de ressources financières, l'instauration de services de recherche, de développement et de vulgarisation et la formation des agriculteurs ont également été cités.

64. La Conférence est convenue que les questions soulevées dans le document pourraient constituer une bonne base pour ses délibérations. Elle a reconnu que la situation dans les zones rurales est devenue sérieuse et que d'importantes fractions de la population rurale ne contribuent que marginalement à l'effort de développement rural. Ce problème ne tient pas à une situation nationale donnée mais se manifeste aux niveaux régional et mondial dans le contexte du système économique international actuel. La Conférence a exprimé son appui à l'initiative du Directeur général de la FAO visant à organiser la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural et elle se félicite des mesures prises pour sa préparation. La plupart des délégués ont fait savoir que leurs gouvernements prennent une part active à l'établissement de la documentation en préparant des exposés nationaux et qu'ils se proposent de participer très largement aux débats du Comité préparatoire en mars 1979 ainsi qu'à la Conférence mondiale elle-même en juillet 1979.

65. La plupart des délégations ont estimé que la réforme agraire ne devrait pas se limiter à des changements dans le régime foncier, car elle suppose des modifications de fond dans les structures agraires et dans celles de la production en milieu rural pour permettre un développement d'ensemble. De telles mesures en effet dépend le succès ou l'échec des réformes. Il importe, pour atteindre les objectifs sociaux et économiques des programmes de réforme agraire et de développement rural, d'organiser la population rurale et les bénéficiaires desdits programmes en groupements, coopératives et structures de production efficaces. La Conférence a noté le rôle trop limité des femmes dans le développement rural. Il a néanmoins été porté à son attention que, dans certains pays, les femmes contribuaient déjà activement aux efforts de développement rural en participant aux activités dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, etc.

66. Un certain nombre de délégués ont indiqué que leurs gouvernements suivent des politiques de développement rural et de réforme agraire visant essentiellement à améliorer les conditions sociales et économiques des populations rurales pauvres. Les politiques de prix sont considérées comme un stimulant pour la production et comme un moyen d'améliorer les conditions de vie des ruraux. La Conférence a reconnu que les gouvernements devraient attribuer des ressources supplémentaires au développement des zones rurales et instaurer un système d'établissement des prix qui encourage la production agricole et garantisse des revenus rémunérateurs aux producteurs.

67. Divers délégués ont fait observer que l'allocation de ressources au niveau national est insuffisante et qu'un financement international s'impose pour aider les gouvernements dans leurs activités de réforme agraire et de développement rural. Cette assistance devrait, en priorité, viser à améliorer les conditions sociales et économiques des couches pauvres de la population rurale. Dans le même temps, un certain nombre de délégués ont exprimé l'opinion que les politiques générales de développement rural devraient fondamentalement s'étayer sur les ressources et l'autonomie nationales pour permettre de parvenir à un haut degré d'autosuffisance, notamment en matière de production alimentaire. Les investissements internationaux pourraient seconder ces efforts, mais ne devraient pas jouer un rôle majeur.

68. La Conférence est convenue que le développement rural suppose avant tout l'épanouissement de l'être humain, qui doit être le centre et le but de tous les efforts. Elle a exprimé son inquiétude devant l'étendue de la pauvreté dans les zones rurales et elle a jugé que cette pauvreté constitue l'obstacle majeur à la modernisation de l'agriculture et à la possibilité, pour la plupart des ruraux, de se développer davantage. Il faudrait donc promouvoir la formation et l'éducation des agriculteurs et mettre sur pied un service de vulgarisation capable d'aider tous les producteurs agricoles.

69. La fourniture de services, particulièrement en matière de crédit et de commercialisation, tout comme la construction de l'infrastructure nécessaire (entrepôts, routes et réseaux de transport, écoles et dispensaires) a été jugée indispensable à l'amélioration des conditions de vie en zone rurale. Les gouvernements sont instamment invités à donner la priorité à ces impératifs importants dans l'allocation de leurs ressources budgétaires. Les populations rurales auraient ainsi d'autres possibilités de travail, grâce aux programmes touchant aux industries rurales et aux travaux publics et la tendance à l'exode vers les centres urbains, source de préoccupation pour les gouvernements de la région, pourraient être renversée.

70. La Conférence a fait remarquer que les programmes de réforme agraire varieront d'un pays à l'autre, selon les conditions sociales, économiques et culturelles propres à chaque zone et les choix politiques offerts aux gouvernements. Bien qu'à son avis seuls ces derniers soient responsables de la formulation de telles politiques, elle considère que la région Afrique présentant un certain nombre de caractéristiques communes, les gouvernements auraient intérêt à échanger leurs expériences. Aussi faudrait-il promouvoir et resserrer la coopération régionale dans ce domaine des plus importants. De nombreux délégués ont exprimé l'espoir que les résolutions qu'adoptera la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural seront suffisamment souples pour pouvoir être mises en vigueur dans les différentes conjonctures.

71. La Conférence a également examiné un certain nombre de problèmes particuliers comme ceux de l'installation sur de nouvelles terres, de nomades et de gens vivant dans des zones surpeuplées, la modification du régime coutumier foncier pour l'adapter à l'évolution des conditions sociales et économiques, l'accès équitable de toutes les populations rurales aux terres fertiles et productives et la fourniture des inputs et services nécessaires pour accroître la production. Il faudrait que les gouvernements veillent spécialement à l'organisation et au groupement des ruraux pour assurer leur participation active au développement.

72. On a également estimé que les gouvernements devraient prendre les mesures voulues pour préserver l'environnement et lutter contre la désertification, et qu'il faudrait exploiter les ressources hydriques pour accroître la production et alimenter les populations en eau potable. Le remembrement des petites exploitations et de leurs parcelles devrait être effectué, s'il y a lieu, pour intensifier la production et économiser les ressources. La Conférence a instamment demandé à la FAO de poursuivre ses efforts pour aider les gouvernements de la région dans ces importantes activités.

73. La Conférence a été saisie d'un rapport de situation sur un des pays pilotes associés aux activités de développement rural de la force opérationnelle du CAC (Nations Unies).

Résolution 1/78

REFORME AGRAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL

LA CONFERENCE,

Rappelant la résolution 13/77 de la dix-neuvième Conférence de la FAO convoquant une Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) à Rome en juillet 1979;

Préoccupée par la détérioration continue de l'environnement physique et humain dans les campagnes et par la progression rapide de l'exode rural, dues au fait que l'accent est mis davantage sur le développement des centres urbains que sur celui des zones rurales;

Consciente de ce que la majorité des populations de la Région vit en milieu rural; qu'elle est, pour une très large part en proie à la pauvreté, à la malnutrition, au chômage et au sous-emploi; qu'elle ne peut accéder aux ressources et les utiliser pleinement, non plus qu'aux techniques permettant une productivité accrue; et qu'elle ne participe pas au processus de prise de décisions;

Réalisant que les régimes fonciers et institutions rurales traditionnels sont soumis à des pressions économiques et sociales croissantes;

Consciente de ce qu'il existe dans la Région Afrique des régimes fonciers et des structures de production qui pourraient être remaniés pour faciliter le développement rural et qui appellent une action concrète de la part des gouvernements africains;

Reconnaisant que les populations rurales d'Afrique sont bien plus un atout qu'un handicap pour leur propre développement;

Se félicitant de ce que les gouvernements de la Région se sont montrés favorables à la Conférence mondiale sur ce sujet important, qu'ils participent à sa préparation et que beaucoup d'entre eux ont présenté des exposés sur la situation de leurs zones rurales et collaborent avec la FAO à l'examen des programmes de réforme agraire et de développement rural.

Considérant que la Conférence mondiale devrait avoir pour objectif l'élimination définitive de la pauvreté rurale, l'accroissement de la production dans les campagnes, la promotion effective de la participation des populations, particulièrement des femmes, ainsi que celle d'emplois rémunérateurs dans les secteurs agricoles et non agricoles et de la demande solvable;

1. Demande instamment aux gouvernements de la Région de remédier à la situation actuelle et de mettre en oeuvre, individuellement ou collectivement, les conditions d'une amélioration soutenue du bien-être économique et social et de la qualité de vie des populations rurales, moyennant des mesures de soutien auxdites populations qui leur permettent de surmonter les obstacles au développement;
2. Recommande aux gouvernements d'accélérer la production agricole dans le cadre du développement rural et national, · d'augmenter le flux des ressources financières consacrées au développement rural, d'élargir les possibilités d'emploi, de relever les niveaux de la productivité et d'assurer une répartition équitable des ressources et des revenus;
3. Reconnaît qu'il est essentiel que chaque Etat souverain améliore sa structure agraire et son cadre institutionnel, en modifiant à cet effet les régimes fonciers et l'organisation de la production;
4. Réaffirme qu'en vue d'un véritable développement rural, il convient de prendre des mesures et des actions correctives visant à améliorer les termes mondiaux de l'échange pour le secteur agricole, à améliorer l'accès aux marchés des pays avancés, à atténuer la fluctuation des prix des produits agricoles d'exportation et à les améliorer, ainsi qu'à établir d'une façon générale un système de relations économiques internationales plus justes et équitables.
5. Invite les institutions des Nations Unies à entreprendre une action conjointe et coordonnée pour acheminer les ressources techniques et financières vers les programmes de développement rural destinés aux couches pauvres de la population.
6. Invite instamment les gouvernements des Etats Membres à prendre les mesures nécessaires pour établir un centre régional de développement rural en Afrique, dont les principaux objectifs seraient d'analyser et d'évaluer les programmes de développement rural, de formuler des politiques et de fournir des moyens de recherche et de formation dans ce domaine.
7. Demande au Directeur général de la FAO, en collaboration avec l'OUA et la CEA, d'accorder aux Etats Membres toute l'aide possible pour la création d'un tel centre et la mobilisation des ressources financières nécessaires à cet effet.
8. Se félicite des mesures prises par le Directeur général de la FAO en vue de la préparation de la Conférence mondiale et demande instamment aux gouvernements de participer activement aux travaux du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale elle-même
9. Se félicite également des efforts déployés par le Directeur général pour rechercher la pleine coopération des Nations Unies, de leurs organes subsidiaires et des principales institutions spécialisées à l'organisation de la Conférence mondiale et à la mise au point d'une action concertée du Système des Nations Unies pour accélérer le développement rural.

La situation des ressources naturelles et de l'environnement au regard de l'alimentation et de l'agriculture

74. La Conférence a examiné le document ARC/78/2(a) sur la situation des ressources naturelles et de l'environnement au regard de l'alimentation et de l'agriculture. Elle s'est félicitée de la qualité du document et de sa présentation. Les grands problèmes des ressources naturelles et de leur aménagement à des fins agricoles y sont analysés globalement, eu égard à la croissance démographique, aux changements socio-économiques qu'elle entraîne et à la demande de produits agricoles.

75. La Conférence a estimé que tout programme de développement rural doit essentiellement reposer sur une utilisation, un aménagement et une conservation rationnels des ressources naturelles que sont les terres et les eaux, les forêts, les parcours, les ressources génétiques, les poissons, la faune sauvage etc. Elle a souligné la nécessité d'intégrer, dans toute la mesure possible, production végétale et élevage, agrosylviculture et aquaculture. Ce résultat peut être obtenu en mettant au point des systèmes agricoles adaptés aux conditions écologiques et aux besoins socio-économiques des cultivateurs. Cela suppose de bonnes mesures de conservation des forêts, des parcours et des eaux; le recyclage des matières organiques; l'utilisation accrue d'organismes fixateurs d'azote; la lutte intégrée contre les ravageurs, des systèmes d'agrosylviculture et d'aquaculture et une meilleure utilisation des ressources génétiques locales.

76. La Conférence préconise vivement la mise en route rapide de mesures de lutte contre la dégradation et les pertes des ressources naturelles essentielles au maintien de la production alimentaire et agricole. En particulier, des dispositions appropriées devraient être prises contre l'épuisement rapide des ressources forestières et de la faune sauvage, la pollution des ressources hydriques, l'érosion des ressources génétiques locales et la dégradation des sols et des parcours, ainsi que la menace présentée par les feux de brousse.

77. La Conférence a également attiré l'attention sur les ressources naturelles non encore pleinement exploitées, telles que les poissons de mer et d'eau douce, les terres inondées et l'énergie solaire, ainsi que sur la nécessité de concevoir des techniques permettant une utilisation accrue de ces ressources au bénéfice des populations rurales.

78. La Conférence recommande en outre que soit élaboré pour la Région Afrique un rapport sur la situation des ressources naturelles au regard de l'alimentation et de l'agriculture, y compris les ressources minérales, afin de compléter le Plan alimentaire pour l'Afrique et d'en faciliter l'exécution. A cet égard, la Conférence a pris note de l'étude de la FAO sur le potentiel d'utilisation des terres pour les principales cultures des différentes zones agro-écologiques de l'Afrique.

79. La Conférence a insisté sur la promotion des ressources humaines et particulièrement sur la participation des femmes pour exploiter, grâce à de bonnes pratiques d'aménagement, toute la gamme des ressources naturelles au profit de la population rurale, afin d'accroître la production agricole, d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs et ainsi de retenir les jeunes sur les exploitations.

80. La Conférence a constaté la rareté des données de base et des statistiques sur les ressources naturelles, ainsi que la pénurie de personnel technique pour l'aménagement et la conservation de ces ressources. Elle a instamment demandé aux institutions nationales ainsi qu'aux institutions sous-régionales, régionales et internationales existantes de prendre les mesures voulues pour améliorer les statistiques et dispenser la formation nécessaire en vue d'un aménagement rationnel des ressources propres à assurer une production soutenue.

81. Etant donné que l'utilisation rationnelle et l'aménagement d'un certain nombre de ressources naturelles supposent des mesures qui débordent les limites des frontières nationales, la Conférence estime qu'il y a lieu d'aborder l'aménagement des ressources (telles que la faune sauvage, les eaux, les poissons etc.) dans une optique coordonnée entre pays voisins. Elle a également souligné la nécessité pour ces pays d'harmoniser convenablement leurs règlements et législations afin d'utiliser rationnellement leurs ressources.

82. Etant donné l'ampleur des efforts à mettre en oeuvre pour conserver et utiliser rationnellement les ressources naturelles, la Conférence en a appelé aux gouvernements intéressés pour qu'ils s'assurent la participation active de la population en faisant comprendre à cette dernière, et surtout aux jeunes, la gravité du problème.

83. La Conférence a pris note de ce que l'OUA s'occupe d'établir un rapport complet sur un Programme panafricain d'aménagement des ressources naturelles visant à résoudre les problèmes de désertification, à conserver et aménager les ressources selon des principes écologiques judiciaires, ainsi qu'à instituer des programmes sous-régionaux et régionaux de conservation des ressources.

Coopération technique entre pays en développement, notamment en ce qui concerne les institutions nationales et régionales

84. La Conférence a été saisie, aux fins d'examen, du document de base du Secrétariat ARC/78/3 sur la coopération technique entre pays en développement. De l'avis général, cette étude fait bien ressortir l'importance de la CTPED dans la Région Afrique.

85. La Conférence a reconnu le rôle important que joue la FAO à travers son programme ordinaire, comme par exemple le PCT et le Fonds pour la prévention des pertes alimentaires après récolte, ainsi qu'à travers les programmes extra-budgétaires et autres activités au titre de fonds fiduciaires. Elle a estimé que, vu sa vaste expérience, la FAO est parfaitement bien placée pour intensifier son assistance aux Etats Membres dans leurs efforts en vue de promouvoir une coopération pratique dans un certain nombre de domaines comme la production agricole, les agro-industries, la formation et le crédit agricole.

86. La Conférence a fait remarquer que la CTPED n'a rien de nouveau puisque des institutions régionales et sous-régionales de recherche et de formation exécutent déjà des programmes dans ce sens. Elle a noté qu'une coopération bilatérale existe déjà dans la région, mais qu'elle est limitée et qu'il convient de l'élargir.

87. La Conférence a recommandé divers domaines particuliers dans lesquels la coopération pourrait être intensifiée. Il s'agit entre autres de la recherche, de la formation, du développement rural intégré, de l'emploi rural, de la planification circonstancielle en cas de sécheresse, de la mise en valeur des parcours, de l'amélioration des cultures de base, de la lutte contre les maladies des plantes et des animaux, de l'utilisation efficace des engrains, y compris des matières organiques pour relever les rendements des cultures, du boisement, de l'aménagement forestier et des industries forestières ainsi que de la mise au point de techniques appropriées. Enfin, la Conférence a constaté que des recherches conjointes et un échange d'idées s'imposaient en ce qui concerne les variétés à haut rendement. Elle recommande la création d'un centre régional de recherche sur les techniques adéquates pour amener à coopérer les pays voisins présentant des conditions analogues.

88. Certaines délégations ont fait remarquer que l'échange d'informations entre la FAO et les Etats Membres gagnerait peut-être à ce que l'on crée à Rome un Bureau de liaison de l'OUA pour coopérer étroitement avec l'Organisation. D'autres délégués ont mis en doute l'objet et l'utilité d'une telle mesure et en ont aussi évoqué en particulier les incidences budgétaires.

89. Après délibération, la Conférence est convenue de l'opportunité d'établir en Afrique un Centre de développement rural intégré; elle a pris note de ce qu'un centre analogue a déjà été créé pour l'Asie, et de ce que la présence d'un tel centre en Afrique se justifiant plus encore, des mesures devraient être prises pour le mettre sur pied.

90. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur le fait qu'elles disposent d'installations dont on pourrait se servir beaucoup plus largement pour promouvoir la CTPED. Quelques pays ont déjà instauré des dispositifs en vue d'une telle coopération, à citer parmi ces dispositifs, l'ADEAO, l'Union du Fleuve Mano, le CILSS et la Communauté économique des pays des Grands Lacs.

91. Bien que, de l'avis unanime, de nombreuses institutions et installations existantes pourraient être utilisées pour la CTPED, il est impératif d'en renforcer les effectifs, le matériel, ainsi que les moyens physiques, administratifs et financiers. La Conférence demande instamment à la FAO d'aider à mobiliser les ressources nécessaires pour leur

dispenser un appui effectif quand il y a lieu. A cet égard, elle a pris note avec satisfaction de la contribution déjà apportée par le PCT et le Programme de prévention des pertes alimentaires après récolte et en a souligné les possibilités pour l'avenir.

92. La Conférence a formulé diverses recommandations spécifiques quant aux meilleurs moyens d'organiser la CTPED et a instamment invité la FAO à élaborer des directives pratiques à cette fin. Ces directives devraient porter en particulier sur les problèmes de langues et de communication, l'échange de personnel, l'inventaire des installations et la diffusion de l'information technique.

93. La Conférence a également souligné qu'il importe d'inventorier et de classer les domaines possibles de coopération. La FAO a été invitée à prêter son concours à l'établissement d'un tel inventaire selon les principes de ses systèmes CARIS et AGRIS, de manière à définir les secteurs dans lesquels les pays pourraient fournir une assistance à d'autres pays de la Région ou extérieurs à la Région, ou souhaiteraient recevoir une aide de ces derniers.

Résolution 2/78

COOPERATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

LA CONFERENCE,

Reconnaissant la nécessité de renforcer et d'élargir d'urgence la coopération technique entre les pays africains en développement sur la base de leurs intérêts communs et de la complémentarité de leurs ressources;

Tenant compte des Résolutions 2974(XVII), 3251 (XXIX), 3461(XXX) 31/179 du 21 décembre 1976 et 3362 (S VII) de l'Assemblée générale des Nations Unies, de la Déclaration de Koweït sur la CTPED, et de la Résolution 9/77 adoptée en novembre 1977 par la Conférence de la FAO;

Considérant que l'alimentation et l'agriculture, y compris les forêts et les pêches, sont d'une importance vitale pour l'économie des pays africains et que les échanges de connaissances et d'expériences peuvent grandement contribuer au développement de ces secteurs en vue d'une autodépendance collective;

Notant l'action déjà entreprise par nombre d'Etats africains et par la FAO en faveur de la coopération technique entre les pays en développement de la Région;

Notant en outre que de nombreux pays africains ont déjà offert les moyens didactiques et autres de leurs meilleurs centres de formation et qu'ils ont signifié leur désir de bénéficier, dans plusieurs domaines importants, de l'assistance d'autres Etats africains;

Réalisant toutefois que, pour intensifier encore la CTPED, il sera nécessaire de mobiliser des ressources supplémentaires considérables afin de renforcer les diverses institutions de la région et d'en accroître ainsi la capacité;

1. Approuve les domaines retenus dans le document ARC/78/3 pour faire l'objet d'un renforcement de la CTPED en Afrique dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, y compris les forêts et les pêches;
2. Invite les gouvernements de la Région à prendre toutes les mesures nécessaires pour intensifier leur coopération mutuelle aux niveau national, sous-régional, régional et interrégional dans les domaines où elle s'exerce déjà et pour l'étendre à de nouveaux secteurs; et notamment;
 - a) à établir, aux fins de la CTPED, des points de convergence névralgiques à l'échelon national;
 - b) à organiser des réunions, séminaires, colloques, séances d'étude ou programmes de formation intergouvernementaux, visant à promouvoir la CTPED;

- c) à identifier les institutions nationales et à en évaluer la compétence technique en matière de recherche, de formation et de vulgarisation;
 - d) de communiquer les résultats obtenus et l'expérience acquise en matière de recherche, de technologie et de mise au point de nouveaux outils et machines, ainsi qu'à procéder à des échanges de personnel technique;
3. Demande au Directeur général:
- a) de prendre les mesures nécessaires pour que l'action de la FAO, au titre des programmes ordinaire et extra-budgétaire, soit davantage axée sur la CTPED;
 - b) de répertorier et d'évaluer, sur demande, les renseignements relatifs à la capacité et aux possibilités matérielles des institutions régionales, sous-régionales, et nationales aux fins de la CTPED;
 - c) d'accroître les ressources au titre du Programme de coopération technique (PCT) de la FAO pour appuyer, à la demande des Etats Membres, les actions touchant à la CTPED;
 - d) d'aider à obtenir le soutien financier supplémentaire, de source extra-budgétaire, nécessaire pour renforcer les diverses institutions des pays en développement, et les mettre ainsi mieux en mesure de servir la CTPED.
4. Demande aux organisations internationales de financement, surtout au FIDA, de fournir une assistance financière aux pays africains en vue de développer et d'améliorer leurs statistiques agricoles.

Résolution 3/78

PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE (PCT)

LA CONFERENCE,

Rappelant la décision prise par le Conseil de la FAO à sa soixante-neuvième session et confirmée par la Conférence de la FAO à sa dix-neuvième session, à l'effet d'instaurer un Programme de coopération technique entièrement financé au titre du budget ordinaire de la FAO;

Notant avec satisfaction les avantages substantiels que la plupart des gouvernements de la Région ont déjà tirés de ce programme;

Considérant qu'à l'avenir il faudra fournir une assistance technique supplémentaire importante aux gouvernements pour les aider à atteindre leurs objectifs en matière de production alimentaire et à renforcer leur coopération dans des domaines aussi importants que le développement rural, la formation, la recherche et l'application de techniques intermédiaires;

Tenant compte du mandat du PCT, à savoir dispenser une aide aux activités de formation technique, aux études de préinvestissement, aux opérations d'urgence et autres actions à petite échelle qui appellent une prompte intervention;

Demande instamment aux gouvernements de prendre toutes dispositions utiles pour renforcer ce programme dans les futurs programmes de travail et budget de la FAO, pour permettre au Directeur général de satisfaire comme il se doit aux besoins les plus urgents des Etats Membres en vue du développement de leur agriculture, de leurs forêts et de leurs pêches.

Coopération et intégration au plan régional dans le domaine de l'agriculture:
examen des réalisations et perspectives

94. La Conférence a examiné le document ARC/78/4 qui passe en revue les progrès accomplis jusqu'ici et les perspectives touchant à la promotion des mouvements de coopération et d'intégration régionales entre pays africains, notamment dans le secteur agricole. Les délégués ont en général approuvé les suggestions formulées dans ce document, et ils ont noté que la nécessité d'une coopération régionale, bilatérale et multilatérale a déjà été bien comprise.

95. La Conférence a constaté que les dispositifs passés de coopération et d'intégration se sont caractérisés par des succès et des échecs et elle a insisté pour que l'on s'inspire des échecs afin d'améliorer la coopération à l'avenir. Il faudrait concevoir les dispositifs de coopération de manière à ne pas porter préjudice aux politiques nationales de développement. Il serait plus pratique d'aborder la coopération et l'intégration régionales dans une optique sectorielle, comme c'est le cas par exemple pour la mise en valeur des bassins fluviaux, le développement de l'infrastructure et l'élimination des ravageurs et des maladies.

96. La Conférence a pris note des programmes de coopération régionale existants, surtout dans le domaine de la mise en valeur des bassins versants, de l'aménagement forestier et des agro-industries. Elle a également noté que l'élevage dans la sous-région d'Afrique de l'Est constitue un domaine éventuel de coopération, les animaux étant élevés au Sahel et engrangés sur le littoral.

97. La Conférence a également noté que la coopération et l'intégration régionales sont un moyen de parvenir à une fin et non une fin en soi. Les différences dans les politiques de production agricole aux niveaux nationaux sont partiellement responsables de la lenteur des progrès dans le développement africain. L'idée a été émise que de modestes débuts, avec des perspectives d'avantages immédiats, offrent de meilleures chances de succès et permettraient d'ouvrir la voie à un élargissement futur de la coopération et de l'intégration.

98. La Conférence a constaté que, les structures actuelles de la production étant surtout conçues pour alimenter les industries manufacturières du monde industrialisé, une bonne partie de l'infrastructure, dont la recherche, est axée sur cet objectif. Aussi est-elle convenue qu'il faudrait restructurer la production agricole pour produire les biens nécessaires à la région, remanier les structures commerciales pour les adapter aux exigences locales, et, le contexte culturel et social tendant parfois à entraver la coopération en matière d'échanges, intensifier le commerce des matières premières plutôt que celui des produits finis pour surmonter cette barrière socio-culturelle.

99. En matière de coopération, il y a aussi les contraintes matérielles et celles dues à l'homme. La Conférence demande instamment aux Etats Membres de s'abstenir, autant que possible, de maintenir et de promulguer des législations et d'appliquer des pratiques qui risquent de contrarier les effets des conventions et accords internationaux destinés à promouvoir la coopération régionale.

100. Tout en reconnaissant que la nécessité de mobiliser des ressources intérieures au profit du développement constraint les Etats Membres à imposer sur le commerce des produits des droits qui ont pour effet d'entraver les échanges intrarégionaux, la Conférence s'est déclarée préoccupée par le caractère "exploiteur" des opérations des sociétés transnationales qui, bien souvent, négligent de tenir compte des intérêts du développement national. Elle estime que la communauté internationale se doit d'appuyer les efforts nationaux.

101. La Conférence a pris note du souci qu'éprouvent certaines délégations du fait que quelques projets préparés par des organismes extérieurs ont échoué faute, de la part des experts, d'une connaissance et d'une expérience suffisantes des conditions locales. Il est recommandé que, contrairement aux pratiques passées, la FAO participe, dès avant leur formulation, à tous les projets agricoles au lieu de se limiter simplement à faire fonction d'agent d'exécution. Il a été également suggéré que des organes techniques contrôlent les dispositifs sous-régionaux, sans préjudice de l'intérêt national.

102. La pénurie de main-d'oeuvre a également été relevée comme constituant un obstacle majeur à la mise au point et à l'exécution de programmes de coopération. On pourrait surmonter cette difficulté en agrandissant les centres de formation de manière qu'ils puissent recevoir des stagiaires d'autres Etats Membres. La Conférence recommande de former autant que possible sur place les ressortissants africains.

Plan alimentaire régional pour l'Afrique

103. La Conférence a examiné le document ARC/78/5 et a loué l'analyse des perspectives et des incidences de l'autosuffisance alimentaire effectuée par la FAO en coopération avec la CEA comme suite à la Déclaration de Freetown. Ce document, qui couvre 50 pays, répartis en cinq sous-régions, indique notamment ce qui peut et doit être fait pour inverser la tendance à la diminution de l'autosuffisance alimentaire en Afrique, de manière qu'elle atteigne au moins le taux de 94 pour cent d'ici 1985. Le document souligne que les politiques et programmes nécessaires seront différents selon les pays et indique, dans leurs grandes lignes, les stratégies alimentaires et les besoins d'investissement relatifs à chaque sous-région. La Conférence a trouvé claire et concise l'analyse des options critiques qui se présentent aux divers pays africains en ce qui concerne les objectifs de développement, les politiques de prix, la promotion des aliments de remplacement et les modèles d'organisation de la production.

104. La Conférence a reconnu le besoin de stratégies nationales équilibrant judicieusement les priorités à court, moyen et long terme. A court terme, il s'agira essentiellement de recourir aux facteurs de production modernes, d'améliorer l'utilisation par les exploitants de l'eau et des ouvrages d'irrigation déjà existants, de perfectionner les pratiques de l'agriculture et de l'élevage grâce à l'éducation et à la vulgarisation. A long terme, cependant, il faudra investir dans de nouveaux projets d'irrigation, développer les infrastructures physiques, et promouvoir et diversifier largement la recherche technologique. Étant donné la grande diversité des conditions agro-écologiques et pédologiques des différents pays et régions d'Afrique, il faudra bien veiller à organiser les recherches sur les aspects chimiques, biologiques et mécaniques d'une productivité agricole accrue en fonction des caractéristiques propres à chaque pays. Les délégués ont en outre généralement approuvé les recommandations formulées dans le document en ce qui concerne le renforcement de la coopération intergouvernementale en matière de commerce, de développement des ressources, d'industrie, de recherche, de commercialisation et de formation.

105. Il a été reconnu que le document ne pouvait pas proposer et en fait ne proposait pas de plans nationaux types pour chaque pays. Toutefois, la Conférence estime que l'analyse des perspectives de "meilleure performance" fournit un cadre utile pour la formulation de plans nationaux ainsi que pour le resserrement de la coopération régionale et sous-régionale.

106. La Conférence note que les Etats Membres devraient prendre l'initiative - ainsi que la responsabilité - de la formulation des plans nationaux, y compris l'identification et la préparation des programmes d'investissement et des projets de production alimentaire. Ces plans nationaux constitueront la base des plans sous-régionaux et régionaux qui seront élaborés par la suite. Enfin, la Conférence estime nécessaire d'organiser des activités conjointes de recherche et des échanges d'idées sur les variétés à haut rendement et sur la transformation des pelures (par exemple de manioc, de plantain, de colacose et d'ignames) en aliments pour animaux.

107. Il est de graves contraintes qui empêchent d'accroître la production alimentaire en Afrique, comme la trop faible superficie des petits exploitations, le manque d'eau, la persistance de l'agriculture de subsistance, le manque d'infrastructure physique, les dangers naturels et biologiques - notamment la trypanosomiase et l'onchocercose - et, dans de nombreuses régions, l'absence de pratiques améliorées dans le domaine de la production végétale et animale. Ces contraintes sont encore aggravées par une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée en général, par les carences des services gouvernementaux, et par l'insuffisance des investissements et de l'assistance financière extérieure.

108. Il faudrait s'attacher à offrir des stimulants qui favorisent l'accroissement de la production vivrière. Pour commencer, il est proposé que la priorité absolue soit accordée au développement du secteur traditionnel, pour en faire le pivot de la production alimentaire. Ce résultat peut être obtenu au moyen, par exemple, de mesures garantissant prix et débouchés; de subventions sélectives à des inputs et à la production; d'incitations et autres dispositions fiscales; de programmes globaux de semences améliorées, engrains, produits chimiques et autres inputs; de mesures pour la prévention des pertes après récolte; d'une amélioration et d'un agrandissement des entrepôts; de la mise en valeur des parcours aux fins d'élevage; de programmes d'irrigation et d'assainissement des marécages et des zones infestées par la mouche tsé-tsé et la similie. Il faudrait insister davantage sur la production d'aliments riches en protéines tels que produits laitiers, volaille, légumineuses et poisson (développement de la pisciculture). La FAO est invitée à amplifier les activités du PCT (Programme de coopération technique), de manière à offrir le soutien nécessaire à l'élaboration et, le cas échéant, à l'exécution de programmes propres à favoriser l'autosuffisance alimentaire.

109. Il est en outre recommandé de restructurer les budgets nationaux annuels sur la base du système de planification-programmation-budget, en vue de la convertir en un instrument efficace pour la mise en oeuvre des plans et la surveillance des résultats en matière de production alimentaire.

110. Plusieurs délégués ont souligné les difficultés particulières auxquelles se heurtent de nombreux pays africains pour encourager les échanges et la coopération avec d'autres pays de la région, en raison des obstacles physiques et autres carences de l'infrastructure. La FAO a été invitée à établir, en collaboration avec la CEA, un service de renseignements sur les cours des denrées vivrières répondant aux besoins de l'Afrique. S'agissant des échanges avec les pays développés, un certain nombre de délégués ont évoqué les problèmes que pose à leur pays l'insuffisance des renseignements disponibles sur les marchés d'exportation des produits alimentaires.

111. La Conférence a fait valoir le rôle que pourraient jouer, en étroite collaboration avec la FAO, les centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets (MULPOC) dans l'identification et la formulation de programmes interpays de développement de la production alimentaire et du commerce. Elle recommande en outre que, de concert avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et d'autres institutions internationales, la FAO examine la possibilité de créer des centres sous-régionaux de technologie alimentaire qui seraient chargés de procéder à des enquêtes appropriées et de dresser les programmes de recherche voulus pour réduire les pertes alimentaires avant et après récolte, améliorer la valeur nutritive des aliments locaux et élaborer des techniques convenables pour la transformation et la conservation de ces aliments.

112. La Conférence estime que, pour améliorer l'autosuffisance alimentaire, les pays africains devront investir beaucoup plus dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Elle recommande par conséquent d'accroître, dans les budgets nationaux, les ressources financières et autres allouées à ce secteur.

113. Le flux de l'aide financière extérieure accordée par les institutions multilatérales et bilatérales est très inférieure à ce qu'elle devrait être pour améliorer le degré d'autosuffisance alimentaire en Afrique. La Conférence demande instamment à la communauté internationale d'accroître sensiblement cette assistance ainsi que l'élément de subvention dont peuvent être assortis les prêts destinés aux projets de développement alimentaire et d'adopter des politiques financières souples et libérales, en particulier pour satisfaire les besoins urgents des pays les plus gravement touchés, sans littoral, à faible revenu et prioritaires du point de vue alimentaire.

114. La Conférence a également fait remarquer que de nombreux pays africains, comme ceux du Sahel, sont en proie à la sécheresse et à d'autres dangers naturels qui font gravement fluctuer leur production alimentaire. Ces pays ont un urgent besoin, dans le domaine de la sécurité alimentaire, d'une assistance qui devrait être harmonisée avec leur stratégie de développement à long terme. La Conférence invite la FAO et les pays donateurs à accroître l'aide qu'ils accordent à ces pays au titre de la sécurité alimentaire.

115. Reconnaissant la nécessité de faciliter la formulation et l'exécution de plans alimentaires nationaux, la Conférence recommande à la FAO de fournir aux Etats Membres, sur leur demande et dans les limites de ses ressources, une assistance dans ce sens.

116. Le Comité estime que le défi lancé par le Plan alimentaire régional doit être porté à la connaissance de la communauté internationale et des diverses institutions et organisations se trouvant en Afrique. En conséquence, il demande au Directeur général de la FAO de donner à ce document la plus grande diffusion possible.

Résolution 4/78

PLAN ALIMENTAIRE REGIONAL POUR L'AFRIQUE

LA CONFERENCE,

Rappelant la Déclaration de Freetown adoptée par les Etats Membres lors de la neuvième Conférence régionale pour l'Afrique en novembre 1976;

Vivement préoccupée par le fait que dans les années soixante-dix la production alimentaire a baissé en Afrique à cause des conditions défavorables de l'environnement (notamment la sécheresse), des lacunes dans les programmes techniques et économiques, de l'insuffisance des investissements dans l'agriculture et de l'inadéquation des structures socio-économiques et institutionnelles;

Ayant présent à l'esprit que le volume déjà considérable des importations alimentaires de ces pays risque d'atteindre des proportions démesurées si l'accroissement annuel de leur production alimentaire continue de rester en deçà de celui de la demande;

Consciente de la nécessité urgente pour les gouvernements africains de redoubler d'efforts et de s'engager politiquement, tant individuellement que collectivement, afin d'accroître la production vivrière, d'en assurer équitablement la distribution et la consommation grâce à des politiques judicieuses en matière de prix, de revenu et autres propres à améliorer l'état nutritionnel de la population, d'intensifier le commerce intrarégional des produits alimentaires et d'atteindre à l'autodépendance;

Reconnaissant que de vastes possibilités s'offrent pour augmenter la production alimentaire de l'Afrique, pourvu que soient formulés des politiques, des programmes et des projets appropriés visant à accroître la production alimentaire, et que soient allouées des ressources substantielles tant d'origine intérieure qu'extérieure;

1. Se rallie en général aux conclusions et recommandations du Plan alimentaire régional pour l'Afrique, et demande au Directeur général de la FAO d'en assurer la plus grande diffusion possible;
2. Invite les gouvernements des pays africains à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques et programmes appropriés visant à accroître l'autosuffisance alimentaire, en veillant tout particulièrement à moderniser le secteur de l'agriculture de subsistance et des petites exploitations; ainsi qu'à mobiliser des ressources financières accrues pour les consacrer au secteur de l'alimentation et de l'agriculture.
3. Recommande que la FAO, en collaboration avec la CEA, fournisse aux Etats Membres, sur leur demande et dans les limites de ses ressources, une aide pour préparer et formuler des plans et programmes en vue d'accroître la production alimentaire;
4. Invite le Directeur général de la FAO à continuer à en appeler aux institutions internationales et régionales telles que la Banque mondiale/IDA, la BAD, le FIDA et la BADEA pour qu'elles aident les organisations agricoles intergouvernementales sous-régionales et régionales existantes à poursuivre les buts qu'elles se sont fixés en matière de développement agricole.

5. Demande instamment aux gouvernements des pays africains de se prévaloir des possibilités qu'offrent les différentes organisations sous-régionales et régionales pour améliorer l'autosuffisance alimentaire en Afrique et en particulier de s'employer beaucoup plus énergiquement à intensifier la coopération économique et technique en vue de:
 - a) favoriser des entreprises conjointes dans les domaines de la recherche et de la production d'inputs agricoles, ainsi que de promouvoir les réseaux de transport et de communication entre pays;
 - b) exploiter en commun les ressources en terre et en eau et d'instaurer une coopération dans la lutte contre les ravageurs et les maladies;
 - c) promouvoir le commerce régional des produits vivriers, en atténuant progressivement les barrières tarifaires et non tarifaires qui continuent à entraver les échanges régionaux et sous-régionaux;
6. Invite la FAO, en collaboration avec la CEA, les Etats Membres de l'OUA, et le FIDA à étudier la possibilité de créer un service de renseignements sur les cours des denrées vivrières pour rassembler et diffuser des informations sur les prix et les quantités de produits alimentaires disponibles dans la région, afin de faciliter l'expansion du commerce intrarégional; et à rendre compte du résultat de cette étude à la prochaine Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique;
7. Appelle l'attention de la Communauté internationale sur l'ampleur du problème alimentaire en Afrique et invite instamment les institutions et donateurs bilatéraux et multilatéraux à accroître substantiellement leur assistance technique et financière, notamment leur aide à des conditions de faveur, pour la préparation de programmes et de plans sectoriels, ainsi que pour l'identification, la formulation et la mise en oeuvre de projets d'investissement économiquement viables pour la production vivrière.

Résolution 5/78

PREVENTION DES PERTES ALIMENTAIRES (PPA)

LA CONFERENCE,

Reconnaissant qu'il importe au plus haut point de prévenir les pertes de produits alimentaires, en particulier les pertes après récolte, si l'on veut satisfaire les besoins alimentaires mondiaux;

Rappelant le paragraphe V.3 de la Résolution 3362 (S-VII) de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, aux termes de laquelle l'action visant à continuer à réduire les pertes de produits alimentaires survenant après la récolte dans les pays en développement devrait être entreprise en priorité, afin que ces pertes soient réduites d'au moins 50 pour cent d'ici 1985;

Approuvant l'adoption par la Conférence, à sa dix-neuvième session, de la Résolution 3/77 arrêtant un programme d'action pour la prévention des pertes de produits alimentaires et portant, en vertu de l'Article 6.7 du Règlement financier, création d'un compte spécial à cet effet;

Exprimant ses remerciements à tous les Etats Membres qui, conformément au paragraphe 4 de la Résolution 3/77, se sont abstenus de demander la restitution des montants leur revenant normalement en vertu de la Résolution 35/75;

Exprimant aussi ses remerciements aux Etats Membres qui, après avoir demandé l'affectation des montants leur revenant en vertu de l'Article 6.1(b) du Règlement financier, les ont ensuite reversés au Compte Spécial;

Exprimant sa gratitude aux gouvernements pour les contributions qu'ils ont versées au Compte spécial et se félicitant vivement des dispositions prises par quelques-uns d'entre eux en vue d'apporter des contributions supplémentaires audit compte;

Prenant note avec satisfaction des dispositions arrêtées par le Directeur général pour tenir les Etats Membres au courant de la suite donnée à la Résolution 3/77, pour mobiliser les contributions au Compte spécial, pour constituer une unité de coordination, pour diffuser des directives et procédures relatives à la mise en oeuvre des projets et pour entreprendre des missions dans plusieurs pays de la région.

1. Recommande vivement aux Etats Membres qui ont retiré les montants leur revenant en vertu de la Résolution 35/75 de verser, dans les meilleurs délais, des contributions équivalentes au Compte spécial;
2. Invite les autres Etats Membres de la FAO et donateurs à continuer d'alimenter généreusement le Compte spécial pour le porter au niveau minimum de 20 millions de dollars, puis de 10 millions de dollars par an;
3. Prie le Directeur général de poursuivre énergiquement ses efforts pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre, dans les pays de la région, des projets au titre du Programme d'action.

Résolution 6/78

LUTTE CONTRE LA TRYPANOSOMIASE ANIMALE AFRICAINE

LA CONFERENCE

Reconnaissant l'importance de la lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase pour l'avenir du développement agricole sur le continent africain, lutte qui se soldera sans doute par une progression sensible de la production agricole dans les zones mises en valeur pour répondre aux besoins de la population sans cesse croissante des pays africains;

Rappelant la Résolution XI de la Conférence mondiale de l'alimentation qui recommande à la FAO, en coopération avec les gouvernements des pays intéressés et les organismes d'assistance bilatérale, d'entreprendre de toute urgence un programme à long terme pour lutter contre la trypanosomiase africaine, à titre de projet hautement prioritaire;

Reconnaissant le rôle important joué jusqu'ici par la FAO dans la planification, le lancement et la coordination de la phase préparatoire dudit programme et l'attention spéciale que le Directeur général porte à ce fléau;

Approuvant les préparatifs effectués par la FAO en collaboration avec les gouvernements africains, l'OUA, l'OMS et les organismes d'assistance bilatérale;

1. Recommande que:
 - a) le Programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine et les activités de développement connexes soient énergiquement poursuivis et reçoivent une haute priorité dans le Programme de travail et budget de la FAO;
 - b) les moyens de l'OUA soient renforcés par une assistance technique aux fins de coordination des programmes de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase au niveau régional, le cas échéant, et de collaboration avec la FAO aux programmes correspondants d'action commune;

- c) les gouvernements des Etats Membres attribuant une haute priorité à ce problème coopèrent au maximum avec la FAO à la planification du développement et à la mise en oeuvre du Programme. Il faudrait aussi créer en priorité dans ces pays, en plus des unités de lutte déjà en place, un organe pluridisciplinaire national doté du personnel technique voulu qui serait chargé des activités de planification et de contrôle de l'utilisation des terres, ainsi que de la mise en valeur ultérieure des zones débarrassées de la mouche tsé-tsé.
- d) les organismes d'assistance bilatérale et multilatérale oeuvrent avec la FAO à l'exécution des diverses activités du Programme et que la FAO, en étroite collaboration avec l'OUA, joue le rôle de coordonnateur pour harmoniser les efforts;
- e) la Résolution consigne le fait que le Programme envisagera l'utilisation de races bovines trypano-tolérantes, s'il y a lieu, et que la FAO se chargera d'établir des rapports périodiques sur la marche du Programme.

Résolution 7/78

LES PROBLEMES DE SECHERESSE EN AFRIQUE ET LEURS
INCIDENCES EN MATIERE D'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

LA CONFERENCE,

Considérant l'importance que la FAO attache à la mise en oeuvre du Plan alimentaire régional pour l'Afrique;

Considérant les effets désastreux qu'a eus la sécheresse dans certains pays africains, surtout au Sahel, en Ethiopie et en Somalie, au cours des dix dernières années;

Considérant la nécessité pour les pays africains de se rassembler au sein de groupes et structures appropriés en vue de lutter contre la sécheresse;

Considérant la détermination politique d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, maintes fois affirmée par les chefs d'Etat africains;

Considérant l'adoption par le CILSS et le Club du Sahel d'une stratégie et d'un programme de lutte contre la sécheresse;

Considérant également la stratégie de lutte contre la sécheresse et le programme de remise en état adoptés par l'Ethiopie et la Somalie;

1. Recommande

- a) que la FAO continue de soutenir les efforts déployés par les Etats Membres du CILSS, l'Ethiopie et la Somalie pour établir et mettre en oeuvre leurs plans alimentaires;
- b) que la FAO et les autres institutions des Nations Unies interviennent auprès des pays et des organismes donateurs s'agissant de la mise en oeuvre de la stratégie globale du développement, adoptée par les Chefs d'Etat des pays membres du CILSS lors de la Conférence au sommet tenue à Banjul (Gambie) en décembre 1977;
- c) que la FAO et les autres institutions des Nations Unies interviennent auprès des pays et des organismes donateurs s'agissant de la mise en oeuvre de la stratégie globale du développement, adoptée par l'Ethiopie et la Somalie.

Représentation des régions en développement au Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI)

117. La Conférence a noté avec appréciation la déclaration du délégué du Ghana, selon laquelle son pays - un des deux Etats de la région Afrique représentés au sein du GCRAI - a participé à toutes les réunions qui se sont tenues au cours des deux dernières années. La Conférence a ensuite élu le Kenya et le Sénégal pour qu'ils représentent la région Afrique au sein du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale pour une période de deux ans (1979-1980).

CONCLUSION

Examen et adoption du rapport

118. La Conférence, après l'avoir examiné, a adopté le rapport du Comité technique.

Date et lieu de la onzième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

119. Le délégué de la République du Togo a indiqué que son gouvernement était disposé à accueillir la onzième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique en 1980, et il a exprimé l'espoir que son invitation, une fois confirmée, serait acceptée par la Conférence.

120. M. Almamy Sylla, Représentant du Directeur général, a, par l'intermédiaire du Président de la Conférence, remercié de l'aimable invitation le délégué de la République du Togo. Il a ajouté que le Directeur général, en consultation avec les Etats Membres, tiendra dûment compte de cette invitation avant de prendre une décision définitive à ce sujet.

Clôture de la Conférence

121. Le délégué du Tchad et du Lesotho et l'observateur du Royaume-Uni, prenant la parole respectivement au nom des délégués et des observateurs, ont exprimé au gouvernement de la République-Unie de Tanzanie leur sincère gratitude pour les excellentes dispositions prises afin d'assurer la bonne marche de la Conférence et pour toutes les facilités offertes, grâce auxquelles les délégués et les observateurs garderont de leur séjour dans le pays un souvenir agréable et durable. Ils ont également remercié les membres du secrétariat de la FAO et tous ceux qui ont oeuvré assidûment pour assurer le succès de la Conférence.

122. En conclusion, M. Sylla, au nom du Directeur général, a réitéré ses remerciements au gouvernement et à la population de la République-Unie de Tanzanie pour leur généreuse et cordiale hospitalité. Il a réaffirmé que le Directeur général examinera soigneusement les recommandations que lui a adressées la Conférence. Les organes directeurs de l'Organisation - le Conseil et la Conférence générale - seront tenus au courant des dispositions budgétaires nécessaires.

123. M. Sylla a noté avec satisfaction que la dixième Conférence régionale pour l'Afrique a été particulièrement importante, ce dont témoignent les diverses résolutions adoptées. L'utilité de celles-ci a été renforcée par la réaffirmation du rôle capital que devra jouer l'agriculture pour assurer aux pays de la région un avenir meilleur. Mais le succès des efforts entrepris dans ce domaine dépend dans une large mesure de l'instauration du Nouvel ordre économique international, lancé il y a environ quatre ans. Or, ce Nouvel ordre ne pourra s'instaurer avec succès si les pays en développement, par les résultats qu'ils auront obtenus grâce à leur nouvel esprit d'autodépendance, réussissent à convaincre les pays développés de la nécessité d'une association plus juste et équitable à l'échelon mondial. Il a assuré la Conférence que la FAO ferait tout ce qui est en son pouvoir pour aider les Etats Membres à trouver les solutions qu'ils recherchent. Il a souligné la nécessité pour l'organisation d'oeuvrer à l'unisson. des Etats Membres.

124. Ndugu John Malecela, Président de la Conférence, a remercié tous les délégués de leur précieuse contribution aux travaux de la Conférence. Il a également exprimé sa reconnaissance aux membres du secrétariat de la FAO et à tout le personnel local, qui ont travaillé inlassablement pour amener la Conférence à bon port.

125. La clôture de la dixième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique a alors été prononcée.

ORDRE DU JOUR

Comité technique (18-22 septembre)

I. QUESTIONS PRELIMINAIRES

1. Ouverture du Comité technique
2. Election du président, des vice-présidents et du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour.

II. QUESTIONS CHOISIES CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

1. Réforme agraire et développement rural dans la région eu égard en particulier à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural ainsi qu'à la situation des ressources naturelles et à l'environnement humain pour l'alimentation et l'agriculture.
2. Coopération technique entre pays en développement, notamment en ce qui concerne les institutions nationales et régionales.
3. Coopération et intégration au plan régional dans le domaine de l'agriculture: examen des réalisations et des perspectives.
4. Plan alimentaire régional pour l'Afrique.

III. RAPPORT DU COMITE TECHNIQUE

Session plénière (25-28 septembre)

IV. QUESTIONS PRELIMINAIRES

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du président, des vice-présidents et du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.

V. DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL DE LA FAO

VI. DECLARATION DU REPRESENTANT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF DE L'OUA

VII. DECLARATION DU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

VIII. DECLARATION DU REPRESENTANT DU DIRECTEUR EXECUTIF DU PAM

IX. DEBAT GENERAL SUR LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE, Y COMPRIS EXPOSES NATIONAUX

X. PROGRAMME ET ACTIVITES DE LA FAO EN AFRIQUE

1. Mise en oeuvre du programme prioritaire de la FAO dans la région.
(Rapport du Représentant régional de la FAO pour l'Afrique)
2. Rapport sur les réunions des commissions et organismes régionaux tenues durant l'exercice biennal.

XI. CONCLUSION

1. Autres questions
2. Rapport du Comité technique
3. Examen et adoption du rapport
4. Date et lieu de la onzième conférence régionale de la FAO pour l'Afrique
5. Clôture de la Conférence.

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

Chairman Président	John MALECELA (Tanzania)
First Vice-Chairman Premier Vice-Président	Koffi ATTOBRA (Côte-d'Ivoire)
Second Vice-Chairman Deuxième Vice-Président	Jerre DAFFEH (Gambia)
Third Vice-Chairman Troisième Vice-Président	T.K. GOROFOUN (Togo)
Rapporteur	Horatio MENDS (Ghana)

MEMBER NATIONS IN THE REGION
ETATS MEMBRES DE LA REGION

ALGERIA – ALGERIE

Délégué *Kamal TEDJINI-BAILICHE
Conseiller du Ministre de l'Agriculture
et de la Réforme Agraire,
Alger

Suppléant *Sid-Ahmed CHENTOUF
Directeur Etudes et Planification
Ministère de l'Agriculture et de
la Révolution Agraire
Alger

ANGOLA

Délégué *Pedro Agostino KANGA
Directeur du Cabinet d'Etudes
Ministère de l'Agriculture
Luanda

Suppléant *Arminda Ana de Almeida
Nutritionniste
Ministère de la Santé
Luanda

BENIN

Délégué *Tadjou BELLO
Directeur des Etudes et de la Planification
Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative
Porto Novo

BOTSWANA

Delegate *L.M. SERETSE
Minister of Agriculture
Ministry of Agriculture
Gaborone

Alternate *Kambiso BINGANA
Chief Animal Production Officer
Ministry of Agriculture
Gaborone

Associate *Peter OMOLOSI
Coordinator of Rural Development
Ministry of Finance and Development Planning
Gaborone

BOTSWANA (cont.)

Associate *James PILANE
 Agricultural Economist
 Ministry of Agriculture
 Gaborone

Associate *Bahiti TEMANE
 Deputy Permanent Secretary
 Ministry of Local Government and Lands
 Gaborone

Adviser *Victor AMANN
 Chief Agricultural Economist
 Ministry of Agriculture
 Gaborone

BURUNDI

Délégué *Runesa LAZARE
 Secrétaire d'Etat
 Bujumbura

Suppléant *Joseph BUDARARA
 Directeur Général de l'Agriculture
 Bujumbura

Adjoint *Joseph KAFURERA
 Directeur de l'Agriculture
 Bujumbura

Conseiller *Epitace NOBERA
 Conseiller
 Bujumbura

CAMEROON – CAMEROUN

Délégué *Samnuel N. NDUM
 Technical Adviser
 Ministry of Agriculture
 Yaounde

CAPE VERDE – CAP VERT

Suppléant *Carlos Eduardo P. SILVA
 Ingénieur Agronome
 Ministère du Développement Rural
 Praia

CENTRAL AFRICAN EMPIRE – EMPIRE CENTRAFRICAIN

Délégué *Emmanuel ABDOUL
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural
Bangui

Suppléant *Jean MAGRONDJI
Directeur du Bureau d'Etudes et de Coordination
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural
Bangui

CHAD – TCHAD

Délégué *Beremadji MADENGAR
Ministre de l'Agriculture
Ministère de l'Agriculture
N'djamena

Adjoint *Tanwaye Ngaro GOTKAHAR
Directeur du Bureau des Etudes et des Projets
Ministère de l'Agriculture
N'djamena

Adjoint *Ali NGARAM
Ingénieur des Eaux et Forêts
Projet CANADA/TCHAD (Pêches)
N'djamena

COMOROS – COMORES

CONGO

Délégué *Marius MOUAMBENGA
Ministre de l'Economie Rurale
Brazzaville

Suppléant *Emmanuel M'BERI-M'BABOU
Directeur des Eaux et Forêts et des Ressources Naturelles
Brazzaville

Suppléant *Joseph TCHICAYA
Conseiller du Ministre de l'Economie Rurale
Ministère de l'Economie Rurale
Brazzaville

ETHIOPIA – ETHIOPIE

Delegate	*Zegeye ASFAW Minister of Agriculture Addis Ababa
Alternate	*Mulgetta BEZZABETH Senior Lecturer Addis Ababa University Addis Ababa
Alternate	*Tsenga MELAKU Senior Economist Ministry of Agriculture and Settlement Addis Ababa
Alternate	*Debabu ESHERU Agricultural Planner Addis Ababa
Alternate	*Shimelis ADUGNA Commissioner, Relief and Rehabilitation Addis Ababa

GABON

Délégué	*Simon ESSIMENGANE Ministre d'Etat Délégué auprès du Premier Ministre Chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural Libreville
Suppléant	*Ferdinand MOUNDOUNGA Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural Libreville
Suppléant	*E. OSSINGA Coordinateur Scientifique au CENAREST Ministère de la Recherche Scientifique Libreville
Suppléant	*F. WILA Directeur Adjoint Elevage Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural Libreville

GAMBIA – GAMBIE

Delegate *Jerreh DAFFEH
Minister of Agriculture and Natural Resources
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Banjul

GAMBIA — GAMBIE (cont.)

Alternate *Alieu JAGNE
 Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture and Natural Resources
 Banjul

Associate *Reuben A. THOMAS
 Director of Agriculture
 Department of Agriculture
 Cape St. Mary

GHANA

Delegate *S.M. AKWAGYIRAM (Col.)
 Commissioner for Agriculture
 Accra

Alternate *Bernard K. ARMAH
 Principal Secretary
 Ministry of Agriculture
 Accra

Alternate *Horatio MENDS
 Permanent Representative of Ghana to FAO
 Rome

Alternate *Yiadom K. ATTA-KONADU
 Director of Agricultural Economy
 Ministry of Agriculture
 Accra

GUINEA — GUINÉE

Délégué *Ibrahima CAMARA
 Ambassadeur de la Guinée en Tanzanie
 Dar-es-Salaam

Suppléant *Jean Syrogianis CAMARA
 Représentant Permanent auprès de la FAO
 Rome

Suppléant *Bernard KOUNDIANO
 Directeur Général de l'Agriculture
 Ministère du Domaine Promotion Rurale
 Conakry

Suppléant *Sekoy DOWMBOUYA
 Chef Division FAO
 Division Affaires Economiques
 Présidence de la République
 Conakry

GUINEA BISSAU – GUINÉE BISSAU

Délégué	*Samba Lamine MANE Commissaire d'Etat à l'Agriculture et à l'Elevage Ministère de l'Agriculture Bissau
Suppléant	*Jorge OLIVEIRA Directeur, Département de l'Extension Rurale Bissau

IVORY COAST – COTE-D'IVOIRE

Délégué	*Koffi ATTOBRA Ministre des Eaux et Forêts Ministère des Eaux et Forêts Abidjan
Adjoint	*Gaudens OKOMAN Sous-Directeur de la Coordination Administrative et de la Coopération Internationale Ministère de l'Agriculture Abidjan
Adjoint	*Zagoté Christian LOHOURIGNON Directeur de la Délimitation et des Aménagements Ministère des Eaux et Forêts Abidjan
Adjoint	*Marcel PAUL-EMILE Secrétaire Général du Comité National pour l'Alim.

KENYA

Delegate	*J.J.M. NYAGAH Minister of Agriculture Nairobi
Alternate	*Simon D. GATHIUNI Permanent Secretary Ministry of Agriculture Nairobi
Alternate	*Alfred MACHAYO Permanent Representative of Kenya to FAO Rome
Alternate	*J. ADAMBA Deputy Secretary Ministry of Agriculture Nairobi

KENYA (cont.)

Alternate *Japhet LIJODI
Head of Development Planning
Ministry of Agriculture
Nairobi

Alternate *J.K. GATHERU
Head of Food Crops Division
Ministry of Agriculture
Nairobi

Alternate *Samuel MBINDA
Assistant Chief Conservator of Forests
Ministry of Natural Resources
Nairobi

Alternate *Arron OBURU
Assistant Director of Fisheries
Ministry of Tourism and Wildlife
Nairobi

Alternate *R.B. RYANGA
Agricultural Attaché
Kenya High Commission
London

Adviser *J.K. MUTAI
Assistant Secretary
Ministry of Agriculture
Nairobi

Adviser *Elizabeth GATHERE
Secretary
Ministry of Agriculture
Nairobi

LESOTHO

Delegate *LEROOTHOLI
Minister of Agriculture
Maseru

Alternate *O.M. SELIKANE
Chief Agricultural Officer
Maseru

LIBERIA

Delegate *Joshua Randolph COOPER, Jr.
Assistant Minister of Agriculture for Economic Planning and Evaluation
Ministry of Agriculture
Monrovia

LIBERIA (cont.)

Alternate *Edith Neh RICKS
 Personnel Management Officer
 Monrovia

Alternate *Sammakai RICHARDS
 Agricultural Attaché
 Embassy of Liberia
 Rome

Alternate *Mary DENNIS
 Director, Agriculture Division
 Ministry of Planning and Economic Affairs
 Monrovia

Alternate *Charles N. McCLAIN
 Senior Agricultural Economist
 Ministry of Agriculture
 Monrovia

Alternate *Adolph W. YANCY
 Managing Director
 Agricultural and Cooperative Development Bank
 Monrovia

Adviser *Deroe A. DAVIS
 Senior Agricultural Economist
 Ministry of Agriculture
 Monrovia

Adviser *Eric EASTMAN
 University of Liberia
 Monrovia

Adviser *Annie Y. FLUMO
 Secretary to Delegation
 Monrovia

MADAGASCAR

Suppléant *Louis Clovis RAZAFIMAHATRATRA
 Chef du Service de Liaison et de Documentation Economique au Ministère du Développement Rural et de la Réforme Agraire
 Antananarivo

MALAWI

MALI

Délégué *N'Fagnanama KONE
Ministre du Développement Rural
Ministère du Développement Rural
Bamako

Suppléant *Amadou SAMBASIDIBE
Directeur Général du Service de l'Elevage et de la Santé Animale
Bamako

Suppléant *Ajibril MAIZA
Attaché de Cabinet
Ministère du Développement Rural
Bamako

Suppléant *Ovedji DIALLO
Ingénieur d'Agriculture
Ministère du Développement Rural
Bamako

MAURITANIA — MAURITANIE

Délégué *Oumar BA
Ministre du Développement Rural

Suppléant *Mohamed BOCOUM
Directeur de l'Agriculture
Nouakchott

MAURITIUS — MAURICE

Delegate *Radhakrishna GUNGOOSING
Jr. Minister of Agriculture
Ministry of Agriculture
Port Louis

Alternate *Tiberman Mohunji NARAIN
Principal Agricultural Officer
Ministry of Agriculture
Port Louis

MOROCCO — MAROC

Délégué *Abderrahmane HANAN
Directeur de l'Office Régional de mise en valeur agricole du Haouz
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire
Marrakech

Suppléant *Ahmed ALAOUI
Chargé de Mission auprès Premier Ministre
Rabat

MOROCCO (cont.) — MAROC (cont.)

Suppléant *Kaddiri ABDELKRIM
Directeur général CNCA
Rabat

NAMIBIA – NAMIBIE

NIGER

Délégué *Cisse Amadou ALFAIZE
Secrétaire Général
Ministère du Développement Rural
Niamey

Suppléant *Ousmane BAKO
Chef, Protection des Végétaux
Niamey

Adjoint *Abdou DAOURE
Directeur Adjoint des Eaux et Forêts
Niamey

NIGERIA

Delegate *S. Uthman YOLAH
Ambassador
Nigeria High Commission
Dar-es-Salaam

Alternate *AWOYEMI
Director, Federal Department of Rural Development
Federal Ministry of Agriculture and Water Resources
Lagos

Alternate *LIMAN
Director of Agriculture
Federal Department of Agriculture
Lagos

Alternate *K.B. DAVID-WEST
Director, Federal Livestock Department
Federal Ministry of Agriculture
Lagos

Adviser *Jacob Olagunju ALABI
Deputy Permanent Representative to FAO
Rome

Adviser *Layiwola LASEINDE
Third Secretary, Nigeria High Commission
Dar-es-Salaam

RWANDA

Délégué *Frédéric NZAMURAMBAHO
Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
Kigali

Suppléant *Antoine NDEGEYA
Directeur Général de l'Elevage
Kigali

Suppléant *J. Bosco NEZEHOSE
Directeur de la Vulgarisation Agricole
Kigali

SAO TOME AND PRINCIPE – SAO TOME-ET-PRINCIPE

Délégué *Arlindo Pereira Bragança GOMES
Directeur du Service d'Economie et Sociologie Rural
Ministère de l'Agriculture
Sao Tomé

SENEGAL

Délégué *Djibril SENE
Ministre du Développement Rural
Dakar

Suppléant *Samba MADEMBA-SY
Représentant Permanent du Sénégal auprès de la FAO
Rome

Adjoint *Ndiaye LATYR
Ministère du Développement Rural
Dakar

SEYCHELLES

Delegate *Maxime FERRARI
Minister of Economic Development Planning
Unity House
Victoria

Alternate *Joseph BELMONT
Senior Agricultural Officer
Ministry of Agriculture
Victoria

Associate *Maxime DELPECH
Extension Officer
Ministry of Agriculture
Victoria

SIERRA LEONE

Delegate *A.F.J. JAKSON
Minister of Agriculture and Forestry
Freetown

Alternate *S.T. MATTURI
Former Ambassador to Italy and Permanent Representative to FAO
now High Commissioner to the United Kingdom

Alternate *Y.T. SESAY
Ag. Permanent Secretary
Ministry of Agriculture and Forestry
Freetown

Adviser *A.R. SIAFA
Chief Agricultrist
Freetown

Adviser *Raymond S. KAMARA
Chief Veterinary Officer
Freetown

Adviser *J. SHORUNKEH SAWYERR
Chief Fisheries Officer
Freetown

Adviser *M.B.D. FEIKA
Chief Conservator of Forests
Freetown

Adviser *T.E.C. PALMER
Agricultural Attaché,
Sierra Leone Embassy
Italy

Adviser *Birch M. CONTE
New Ambassador to Italy and Permanent Representative to FAO

SUDAN — SOUDAN

Delegate *Mohamed EL SHAZALI OSMAN
State Minister of Agriculture
Ministry of Agriculture
Khartoum

Alternate *Muddathir ALI AHMED
Acting Director
Department of Agricultural Economics and Statistics
Khartoum

Alternate *Abdallah Mohamed ELMUBARAK
Chargé d'Affaires
Sudan Embassy
Dar-es-Salaam

SWAZILAND

Delegate *A.R.V. KHOZA
 Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture
 Mbabane

Associate *N.T. GUMEDE
 Senior Veterinary Officer
 Mbabane

Associate *John A. MENZ
 Director of Research and Planning
 Mbabane

TANZANIA – TANZANIE

Delegate *J.S. MALECELA, MP
 Minister of Agriculture
 Dar-es-Salaam

Alternate *S. Ole SAIBUL, MP
 Minister for Natural Resources and Tourism
 Dar-es-Salaam

Alternate *Abdulrahman RASHIDI, MP
 Minister for Agriculture
 Zanzibar

Alternate *G. MAGOMBE
 Tanzania Ambassador to Italy
 Permanent Representative to FAO
 Rome

Alternate *E.B.M. BARONGO, MP
 Junior Minister for Agriculture
 Dar-es-Salaam

Associate *S.A. MADALLALI
 Principal Secretary
 Ministry of Agriculture
 Dar-es-Salaam

Adviser *S. MBILINYI
 Personal Assistant to the President

Adviser *N.K. MAEDA
 Director of Livestock Development
 Dar-es-Salaam

Adviser *Jabir Uki DAHOMA
 Director of Forestry
 Ministry of Natural Resources
 Zanzibar

TANZANIA (cont.) -- TANZANIE (suite)

- Adviser *B. TENESI
Director of Agricultural Planning
Ministry of Agriculture
Dar-es-Salaam
- Adviser *Ali Abdullah SELEMANI
Director of Agriculture
Zanzibar
- Adviser *G.K. LIBARA
Director of Fisheries
Ministry of Natural Resources and Tourism
Dar-es-Salaam
- Adviser *David MASANJA
Director of Crop Development
Ministry of Agriculture
Dar-es-Salaam
- Adviser *Hamisi MWINYGOHA
Director of Irrigation
Dar-es-Salaam
- Adviser *John E.U. MCHECHU
Director of Manpower Development
Ministry of Agriculture
Dar-es-Salaam
- Adviser *I.S. MPELUMBE
Assistant Director
Livestock Division
Ministry of Agriculture
Dar-es-Salaam
- Adviser *M.L. KYOMO
Dean, Faculty of Agriculture, Forestry and Veterinary Science
University of Dar-es-Salaam
Morogoro
- Adviser *P.M. LYIMO
Agricultural Economist
Ministry of Agriculture
Dar-es-Salaam
- Adviser *D.K. KATABARUKI
Economist
State House
Dar-es-Salaam
- Adviser *L.S.O. SAMIZI
Alternate Permanent Representative to FAO
Tanzanian Embassy in Italy
Rome

TANZANIA (cont.) – TANZANIE (suite)

Adviser *R.A. LYATUU
General Manager
TAT

Adviser *John HAULE
Marketing Manager
GAT

Adviser *Z.D. MAGINGA
General Manager
CATA

Adviser *B.N. MAKANI
Director-General
BOT

Adviser *B. SIMON
Director
Lyamungu

Adviser *S.P. MURO
General Manager – CAPEX
Dar-es-Salaam

Adviser *Andrew P. URNO
Associate Professor
University of Dar-es-Salaam

TOGO

Délégué *T.K. GOROFOUN
Ministre du Développement Rural
Lomé

Suppléant *Koffi SAMA
Directeur Général
ONAF
Lomé

Suppléant *D.K. DOGBE
Directeur ORPV
Lomé

TUNISIA – TUNISIE

Délégué *Ezzedine CHELBI
Chef du Cabinet
Ministère de l'Agriculture
Tunis

TUNISIA (cont.) - TUNISIE (suite)

Suppléant *Mohsen BEL HADJ AMOR
Représentant Permanent de Tunisie auprès de la FAO
Rome

UGANDA -- OUGANDA

Delegate *Ibrahim I. GARANDI
Minister of Agriculture and Forestry
Kampala

Alternate *Steven K. TAMUKEDDE
Personal Assistant to the Minister of Agriculture
Entebbe

Alternate *Mohamed NJABALA-TONDA
Commissioner for Veterinary Services
Kampala

Adviser *Rashid AJUSI
Agricultural Officer
Ministry of Agriculture
Entebbe

Adviser *G. Ddumba LUYIMBAZI
Senior Fisheries Officer
Entebbe

Adviser *Faustine A. OJACOR
Assistant Commissioner for Agriculture
Entebbe

Adviser *Joash S. KAHANGIRWE
Principal Agricultural Economist
Entebbe

Adviser *Justin G. LOKWIYA
Forestry Economist
Entebbe

Adviser *Mansoor SIMBWA-BUNNYA
Permanent Representative to FAO
Rome

Adviser *Christopher KASSAMI
Senior Economist
Entebbe

Adviser *Zerubabel M. NYIRA
Chief Research Officer
Kampala

UPPER VOLTA - HAUTE-VOLTA

Délégué *Issa PALE-WELTE
Ministre du Développement Rural
Ouagadougou

Suppléant *Moussa SEREME
Production Végétale
Ouagadougou

ZAIRE

Délégué *Mukamba KADIATA-NZEMBA
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent auprès de la FAO
Rome

Suppléant *Kabuyi LUMBALA
Directeur, Direction des Etudes et de la Politique Agricoles
Département de l'Agriculture
Kinshasa

Suppléant *Na-Akweti MAZOL
Directeur
Direction de la Production Agricole
Département de l'Agriculture
Kinshasa

Suppléant *Nzau BEWA
Directeur
Direction de la Production et de la Santé Animales
Département de l'Agriculture
Kinshasa

Adjoint *Mapela NGA-MA
Représentant Permanent suppléant auprès de la FAO
Rome

ZAMBIA - ZAMBIE

Delegate *A.B. CHIKWANDA, MP
Minister of Lands and Agriculture
Lusaka

Alternate *E.M. LUBINDA
Zambian Ambassador to Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate *A. HAMAANYBA
Permanent Secretary
Ministry of Lands and Agriculture
Lusaka

ZAMBIA (cont.) -- ZAMBIE (suite)

Adviser *Nicholas E. MUMBA
 Ag. Director of Agriculture
 Lusaka

Adviser *E.B. MONGA
 Assistant Secretary of the Ministry of Lands and Agriculture
 Lusaka

OBSERVERS FROM MEMBER NATIONS NOT IN THE REGION
OBSERVATEURS DES PAYS MEMBRES QUI NE SONT PAS DE LA REGION

BELGIUM - BELGIQUE

*Van DESSEL
Embassy of Belgium
Dar-es-Salaam

CANADA

*Edwin Robert JOHNSTON
Ag. Canadian High Commissioner
Dar-es-Salaam

DJIBOUTI

*Mohamed AOUALE
Ingénieur Agronome
Ministère de l'Agriculture et de la Production Animale
Djibouti

FRANCE

*Jean-Marie TRAVERS
Administrateur Civil au Ministère de l'Agriculture
Service des Relations Internationales
Paris

GERMANY, FEDERAL REPUBLIC OF – ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE

*Horst UHRIG
Chargé d'Affaires
Embassy of the Federal Republic of Germany
Dar-es-Salaam

LIBYA - LIBYE

*Mustapha MANNA
Counsellor
Embassy of Libya
Dar-es-Salaam

SOMALIA -- SOMALIE

*Mohamed A. SHEIKH
Director-General
Ministry of Agriculture
Mogadishu

SOMALIA -- SOMALIE (cont.)

*Abdurahman Ahmed ABDI
Director of Plant Protection
Ministry of Agriculture
Mogadishu

SWEDEN -- SUEDE

*Inge GERREMO
Senior Agricultural Officer (S.I.D.A.)
Embassy of Sweden
Nairobi

UNITED KINGDOM -- ROYAUME UNI

*Michael De Normann ENSOR
East Africa Development Division

*G.R. GOLDSON
East Africa Development Division
Ministry of Overseas Development
Nairobi

UNITED STATES OF AMERICA -- ETATS UNIS D'AMERIQUE

*J. HAMMOND
Technical Assistance Officer
U.S. Department of Agriculture
Washington D.C.

*I. ROSENTHAL
Regional Development Officer
U.S. Agency for International Development
American Embassy
Rome

HOLY SEE -- SAINT SIEGE

*Msgr. André DUPUY
Secretary of the Apostolic Nunciature
Dar-es-Salaam

*Fr. Joseph BABU
Ngarenaro Catholic Parish
Arusha

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
REPRÉSENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISÉES

ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA (ECA)
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA)

*Adebayo Adedeji
Executive Secretary
Addis Ababa

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP)
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)

*Albert MONGI
Regional Adviser for ECA Region
Nairobi

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

*Saad K. HENEIN
Senior Industrial Development Field Adviser
UNDP/UNIDO
Dar-es-Salaam

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)

*Michel Doo Kingue
Assistant Administrator and Regional Director for Africa
Tanzania

*Ahmad KABBAH
Resident Representative of the UNDP
Tanzania

OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)
HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (HCNUR)

*D. CHEFEKE
UNHCR Representative in the U.R. of Tanzania

*Antonio Carlos DIEGUES
Planning and Coordination
Geneva

UN/FAO WORLD FOOD PROGRAMME (WFP)
NU/FAO PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)

*Anthony CUOMO
Deputy Director, WFP
Rome

WORLD FOOD COUNCIL (WFC)
CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION (CMA)

*S.E. Mustapha FARIS
Vice-Président du CMA

*Lawi Andrew ODERO-OGWEL
Senior Economist

INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION (ILO)
BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT)

*B.E.D. KÖMBA KONO
Deputy Director, ILO
Dar-es-Salaam

WORLD HEALTH ORGANIZATION (OMS)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)

*C.O. AKERELE
WHO Programme Coordinator
Dar-es-Salaam

INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT (IFAD)
FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)

*Moise C. Mensah
Assistant President
Projects Management Department
Rome

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPÉENNE

*M. Marc Franco
Administrateur à la Direction Générale du Développement
Bruxelles

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

*Ambassador Nourredine DJOUDI
Secrétaire Général Adjoint
Addis Ababa

*Dr. Amadou TALL
Directeur Adjoint
IBAR/OUA
Nairobi

*K.O. ADENIJI
Livestock Officer
OAU/IBAR
Nairobi

*Paul G. ADDOH
OAU/STRC/Intrafrican Phytosanitary Council

*Moise AKLE
Chef Section Sécheresse et autres calamités naturelles
Addis Ababa

OBSERVERS FROM AFRICAN LIBERATION MOVEMENTS RECOGNIZED BY OAU
OBSERVATEURS DES MOUVEMENTS AFRICAINS DE LIBERATION RECONNUS PAR L'OUA

SWAPO

*Edwaldt MBUENDE
Dar-es-Salaam

PATRIOTIC FRONT OF ZIMBABWE

*Kumibirai N. KANGAI
Secretary for Welfare and Transport
Maputo -- Mozambique

PAC OF AZANIA (S.A.)

*Henry ISAACS
Director of Education
Dar-es-Salaam

*Fezila NHLAPO
Dar-es-Salaam

AFRICAN DEVELOPMENT BANK (ADB)
BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)

*Atwreboanda AGYEMAN
Representative
Abidjan

AFRICAN GROUNDNUT COUNCIL
CONSEIL AFRICAIN DE L'ARACHIDE

*El Hadi NUR ALI
Director, Scientific and Technical Department

AFRICAN TIMBER ORGANIZATION
ORGANISATION AFRICAINE DU BOIS

*Patrick TESHA
Director of Forestry Techniques Division
Libreville

E.A.P.C.O. (COMMONWEALTH FUND FOR TECHNICAL COOPERATION)
FONDS DU COMMONWEATH POUR LA COOPERATION TECHNIQUE

*Nyaku Nelson YAO
Arusha

INTERNATIONAL AFRICAN MIGRATORY LOCUST ORGANIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE CONTRE LE CRIQUET MIGRATEUR AFRICAIN (OICMA)

*Herbert Samuel ALOMENU
Acting Director-General
Bamako

INTERNATIONAL RED LOCUST CONTROL ORGANIZATION
FOR CENTRAL AND SOUTHERN AFRICA (IRLCO-OSA)
ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AFRIQUE CENTRALE ET MERIDIONALE
CONTRE LE CRIQUET NOMADE

*M.E.A. MATERU
Director
Mbale
Zambia

INTERSTATE PERMANENT COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHELIAN ZONE
COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE AU SAHEL (CILSS)

*Issoufon ABBA MOUSSA
Directeur CILLS/ONG
Ouagadougou

LAKE CHAD BASIN COMMISSION (LCBC)
COMMISSION DU BASSIN DU TCHAD

*F Oluwembi OLUFOLABI (Chief)
Executive Secretary

MANO RIVER UNION
UNION DU FLEUVE MANO

*Foday B.L. MANSARAY
Chief, Trade & Agriculture Bureau
Economic Affairs Division
Mano River Union Secretariat
Freetown

WEST AFRICA RICE DEVELOPMENT ASSOCIATION (WARDA)
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE
EN AFRIQUE DE L'OUEST (ADRAO)

*Nah Doe BROPLEH
Deputy Executive Secretary
Monrovia

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

AFRICAN AGRICULTURAL CREDIT ASSOCIATION (AFRACA)
ASSOCIATION DU CREDIT AGRICOLE AFRICAIN

*Mory Fode CONDE
Conakry

ASSOCIATION OF FACULTIES OF AGRICULTURE IN AFRICA
ASSOCIATION DES FACULTES AGRONOMIQUES D'AFRIQUE

*M.L. KYOMO
Member of the AFAA Executive Committee and Dean of the Faculty of Agriculture,
Forestry and Veterinary Science, University of Dar-es-Salaam
Morogoro

*R.B. CONTANT
Regional Coordinator of AFAA for Eastern and Southern Africa, University of Nairobi
Nairobi

INTERNATIONAL FEDERATION OF AGRICULTURAL PRODUCERS
FEDERATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES

*E.K. BELSOI
Chairman of the Kenya National Farmers Union

ORGANIZATION OF AFRICAN TRADE UNION UNITY
ORGANISATION DE L'UNITE SYNDICALE AFRICAINE

*Cyprian MANYANDA
Director, International Affairs
Accra

ASSOCIATION FOR THE ADVANCEMENT OF AGRICULTURAL SCIENCES IN AFRICA (AASA)
ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT EN AFRIQUE DES SCIENCES DE L'AGRICULTURE (AASA)

*R.K. JANA
University of Dar-es-Salaam
Morogoro, Tanzania

WORLD FEDERATION OF TRADE UNIONS
FEDERATION MONDIALE DES SYNDICATS

*E. BARDEEV.
Secretary, TUIAFPW
Prague

*J. LAHODOVA
Collaborator
Prague

HOST GOVERNMENT SECRETARIAT/SECRETARIAT DU GOUVERNEMENT HÔTE

Liaison Officer/Chargé de Liaison	Timothy E. BANDA
Assistant Liaison Officer/Adjoint Chargé de Liaison	T. MAEMBE
Protocol Officer/Chargé du Protocole	A.M. HJAIDI
Transport Officer/Chargé du Transport	A.B. MAKAJUMO
Press Officer/Chargé de la Presse	J. PENZA
Assistant Press Officer/Adjoint Chargé de la Presse	B. KAMBANGA
Accommodation Officer/Chargé de l'Hébergement	L. NTIMIZI
Assistant Accommodation Officer/Adjoint Chargé de l'Hébergement	H. SENKONDO
Cultural/Entertainment Officer/Chargé des Loisirs	D.G. NDAGALA
Security Officer/Chargé de la Sureté	I.W. MSUYA
Supplies Officer/Chargé des Fournitures	P. MAMBOSASA

CONFERENCE SECRETARIAT/SECRETARIAT DE LA CONFÉRENCE

Conference Secretary/Secrétaire de la Conférence	H. OWUSU-AGYEMANG
Conference Affairs Officer/Administrateur	Bernard LINLEY
Reports Officer/Rapporteur	M. OKAI
Conference Documents/Documents de la Conférence	Ms. Loretta BADOLATI
Interpreters	Kamal ANNABI
Interprètes	A. ATTIA
	C. BEKALTI
	A. BEN AMEUR
	M. BEN YEDDER
	Ms. M. CABBABE
	S. DRAZ
	Ms. G. NAFRAWY
	Antoine SALEM
Interpretation Equipment Operators	F. BUCIGNO
Spécialistes de l'Equipement d'interprétation	C. LACOMETTI
Translators	A. ANABTAWI
Traducteurs	Ms. Jeannine COURTIOL
	L. MAAROUF
	Wilhelm ROSENBERG
	Mario VICCHI
Secretaries	Ms. Annie ADDA
Secrétaires	Emmanuel ADJEI
	Ms. Maria ALOISE
	Ms. Anna BLANKSON-WOOD
	Ms. Francine CORBET
	Ms. Rosalind DOWUONA-HAMMOND
	M. FARAB
	Ms. Fatma KAROUI
	Ms. Cecile LEBRAS-MIANI
	Ms. Michele MILLANES
	Ms. Odile RATINAUD

FAO STAFF/FONCTIONNAIRES DE LA FAO

Edouard SAOUMA	Director-General
Almamy SYLLA	Assistant Director-General, GID
Nurul ISLAM	Assistant Director-General, ESD
Hernán SANTA CRUZ	Special Representative of the Director-General, WCARRD
Justus MUDAVADI	Deputy Regional Representative for Africa, RAFR, Accra
Salah ABD	FAO Representative in Tanzania
H. AHBAD	Chief, Africa Desk, Operations Service, FO
Louis AMAIZO	Regional Programme Officer, RAFR, Accra
Quirino B.O. ANTHONIO	Director, JAFR, Addis Ababa
Christophe BERINGER	Director, DDF Division
J.P. BHATTACHARJEE	Director, ESP Division
G. CIPARISSE	Regional Land Tenure & Settlement Officer, RAFR, Accra
L. DEBELIAN	JAFR, Addis Ababa
R.J. DUDAL	Director, AGL Division
Staffan de MISTURA	Attaché de Cabinet, ODG
Gabriel de SABATINO	Public Information Officer, GIP
Guy-Paul HAZOUME	Regional Information Officer, GIP
John J. KAMBONA	Senior Fisheries Officer, RAFR, Accra
Seth LA-ANYANE	Senior Economist, ESP
Colin MACKENZIE	Director, GII Division
Francis MOUTTAPA	Senior Officer, Natural Resources & Human Environment
Harry MUSSMAN	Director, AGA Division
Omar SABRY	Assistant Coordinator (Technical), WCARRD
Racim SANT-ANNA	Regional Soil Resources Officer, RAFR, Accra
P. SINGH	Agricultural Economist, JAFR, Addis Ababa
L.W. SIRY	Chief, Africa Service, AGO
T. TAKA	Acting Chief, Africa Service, DDF
Michael E.R. THOMAS	Regional Animal Production & Health Officer, RAFR, Accra

LISTE DES DOCUMENTS

- | | |
|-------------|---|
| ARC/78/1 | Ordre du jour provisoire |
| ARC/78/1(a) | Ordre du jour provisoire annoté |
| ARC/78/2 | Réforme agraire et développement rural dans la région, dans le contexte de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural. |
| ARC/78/2(a) | La situation des ressources naturelles et de l'environnement au regard de l'alimentation et de l'agriculture. |
| ARC/78/3 | Coopération technique entre pays en développement, notamment en ce qui concerne les institutions nationales et régionales. |
| ARC/78/4 | Coopération et intégration au plan régional dans le domaine de l'agriculture: examen des réalisations et perspectives |
| ARC/78/5 | Plan alimentaire régional pour l'Afrique |
| ARC/78/6 | Mise en oeuvre du Programme prioritaire de la FAO dans la région (Rapport du Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Afrique) |
| ARC/78/7 | Rapport sur les réunions des commissions et organismes régionaux tenues durant l'exercice biennal. |
| ARC/78/8 | Représentation des régions en développement au Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI). |

Série ARC/78/INF

- ARC/78/INF/1 Note d'information
ARC/78/INF/2(a) Calendrier du Comité technique
ARC/78/INF/2(b)-
 Rev.1 Calendrier de la session plénière
ARC/78/INF/3-Rev.1 Liste provisoire des documents
ARC/78/INF/4-Rev.3 Liste provisoire des participants
ARC/78/INF/5 Rapport du Programme alimentaire mondial ONU/FAO à la Conférence régionale.

Série ARC/78/CONF

- ARC/78/CONF/1 Déclaration d'ouverture du Directeur général (25 septembre 1978)
ARC/78/CONF/2 Pas de document
ARC/78/CONF/3 Pas de document
ARC/78/CONF/4 Déclaration du Représentant du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial ONU/FAO
ARC/78/CONF/5 Discours d'ouverture du Comité technique par M. Almany Sylla,
Représentant du Directeur général

- ARC/78/CONF/6 Déclaration du Directeur général de la FAO à l'occasion de la présentation de la Médaille "AGRICOLA" à S.E. Mwalimu J.K. Nyerere, le 25 septembre 1978.
- ARC/78/CONF/7 Déclaration de M. Hernán Santa Cruz (CMRADR) devant le Comité technique (20 septembre 1978)
- ARC/78/CONF/8 Discours de clôture du Directeur général de la FAO (26 septembre 1978)

Série ARC/78/REP

- ARC/78/TC/REP Rapport du Comité technique
- ARC/78/REP/1 Projet de rapport de la Conférence régionale - Partie 1
- ARC/78/REP/1-Corr.1 Rectificatif au document ARC/78/REP/1
- ARC/78/REP/2 Projet de rapport de la Conférence régionale - Partie 2

Série ARC/78/OD

- ARC/78/OD/1 à Premier de neuf programmes des séances.
ARC/78/OD/9

REUNION DU COMITE TECHNIQUE

18-22 septembre 1978

Organisation du Comité

1. La dixième Conférence de la FAO pour l'Afrique s'est tenue au Centre international de Conférence à Arusha (Tanzanie) du 18 au 28 septembre 1978. La réunion du Comité, préalablement à la session plénière, a eu lieu du 18 au 22 septembre 1978.
2. Y assistaient des délégués de 42 Etats Membres, ainsi que des observateurs d'Etats Membres extérieurs à la Région, des observateurs permanents du Saint-Siège, des représentants des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées, des observateurs d'organisations intergouvernementales et des représentants des mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA. On trouvera à l'Annexe B du Rapport de la Conférence la liste complète des participants.

Cérémonie d'ouverture

3. Dans son discours d'ouverture, M. Almamy Sylla, Représentant du Directeur général, a rendu hommage au Gouvernement de la République Unie de Tanzanie pour sa chaleureuse hospitalité et les installations mises à la disposition du Comité technique. Au nom du Directeur Général, il a souhaité la bienvenue aux délégués et représentants de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), des institutions spécialisées des Nations Unies et des organes régionaux.

4. M. Sylla a rappelé aux délégués qu'il leur incomberait, pendant cette session, d'examiner minier quelques-uns des principaux problèmes auxquels se heurte l'agriculture dans la Région et de recommander des mesures correctives permettant d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et d'améliorer le niveau de vie de la population rurale. Les documents de base avancent des suggestions à ces fins. Le sens des réalités et la détermination qui animent les délégués pour débattre de ces questions aboutiront à des conclusions pratiques et à des efforts propres à assurer des succès durables dans la lutte contre les fléaux que sont la malnutrition, les maladies humaines et animales, etc. La FAO continuera, pour sa part, de collaborer étroitement avec l'OUA, la CEA, les groupements régionaux et les institutions internationales spécialisées pour atteindre ces objectifs.

Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur

5. A sa première séance, le Comité a élu Président par acclamation M. S.A. Madallali, Secrétaire principal, Ministère de l'Agriculture de la République Unie de Tanzanie. Dans une brève allocution, M. Madallali, a remercié les délégués d'avoir voulu lui confier le soin de guider le Comité dans ses travaux.

6. Le Comité a alors élu à l'unanimité MM. Joseph Budarara, Directeur général de l'Agriculture, Burundi, O.M. Salikane, Chief Agricultural Officer, Lesotho, et Mapela Nga-ma, représentant permanent suppléant du Zaïre auprès de la FAO, premier, deuxième et troisième Vice-Président, respectivement. M. Alfred I. Machayo, Ministre plénipotentiaire représentant permanent du Kenya auprès de la FAO, a été élu Rapporteur à l'unanimité.

BUREAU DU COMITE TECHNIQUE

Chairman S.A. Madallali
Président (Tanzania)

First Vice-Chairman Joseph Budarara
Premier Vice-Président (Burundi)

M-90

ISBN 92-5-200734-2